

Table des matières

| | | | | | |
|-------|---|----|--|---|----|
| 1 | État des lieux de la gouvernance de l'eau sur le territoire du SAGE Authion | 2 | 2.5.1 | Renforcer la gouvernance partagée entre SMBA et CLE | 28 |
| 1.1 | Historique de la démarche SAGE sur le territoire | 2 | 2.5.2 | Collaboration inter SAGE | 28 |
| 1.2 | Gouvernance | 4 | 2.6 | Calendrier et budget prévisionnels du SAGE | 29 |
| 1.2.1 | L'organisation de la CLE | 4 | Annexes | | 30 |
| 1.2.2 | La structure porteuse du SAGE du bassin de l'Authion | 6 | Les fiches de postes de la cellule d'animation du SAGE | | 30 |
| 1.2.3 | La cellule d'animation du SAGE du bassin de l'Authion | 9 | | | |
| 1.3 | Structures sur le territoire | 9 | | | |
| 1.3.1 | L'Entente Interdépartementale pour l'Aménagement du bassin de l'Authion | 11 | | | |
| 1.3.2 | La gestion des inondations | 12 | | | |
| 1.3.3 | Le petit cycle de l'Eau ou cycle domestique de l'eau | 12 | | | |
| 1.4 | Les Contrats territoriaux dans le périmètre du SAGE | 12 | | | |
| 1.4.1 | Les Contrats Territoriaux Milieux Aquatiques | 13 | | | |
| 1.4.2 | Le projet de Contrat Territorial Gestion Quantitative et Qualitative des ressources en eau | 14 | | | |
| 1.4.3 | Le Contrat Régional de Bassin Versant (CRBV) outil de la Région Pays de la Loire | 15 | | | |
| 1.4.4 | Le futur Contrat Territorial multithématique 2020-2026 | 15 | | | |
| 1.5 | Les mutualisations déjà mises en œuvre | 16 | | | |
| 1.5.1 | Gouvernance partagée entre SMBA et CLE : Structure unique de BV | 16 | | | |
| 1.5.2 | L'acquisition de données quantité et qualité sur le territoire | 16 | | | |
| 1.5.3 | La communication | 17 | | | |
| 2 | Plan d'actions pluriannuel de la Commission Locale de l'Eau | 21 | | | |
| 2.1 | Le plan d'actions du SAGE en déclinaison du SDAGE Loire Loire-Bretagne (2016-2021) et de son programme de mesures | 21 | | | |
| 2.2 | Les enjeux du territoire du bassin de l'Authion | 21 | | | |
| 2.3 | Programme d'actions et priorités de la CLE | 22 | | | |
| 2.4 | Articulation SAGE/Contrat Territorial Unique | 27 | | | |
| 2.4.1 | L'élaboration du projet de territoire | 27 | | | |
| 2.4.2 | Les études transversales et supports du SAGE | 27 | | | |
| 2.4.3 | Porter un maximum d'efforts sur les unités de gestion ciblées selon les enjeux | 27 | | | |
| 2.5 | Les mutualisations à développer | 28 | | | |

1 État des lieux de la gouvernance de l'eau sur le territoire du SAGE Authion

1.1 Historique de la démarche SAGE sur le territoire

Le SAGE du bassin de l'Authion résulte d'une démarche concertée, impliquant l'ensemble des acteurs locaux : élus, usagers, propriétaires, associations et services de l'Etat ; ils sont regroupés au sein de la Commission Locale de l'Eau (CLE) qui est en charge de l'élaboration de la révision, de la mise en œuvre et du suivi du SAGE.

Durant sa phase d'élaboration, la structure porteuse du SAGE a été l'Entente Interdépartementale pour l'Aménagement et la Mise en Valeur de la Vallée de l'Authion.

L'élaboration du SAGE du bassin de l'Authion s'est inscrit dans la ligne directe du SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) du bassin hydrographique Loire-Bretagne dont la dernière révision a été approuvée le 4 novembre 2015.

Les études d'élaboration du SAGE du bassin de l'Authion ont débuté en 2008. Le projet de SAGE a été validé par la CLE le 26 novembre 2015. Il aura fallu près de sept années de démarche menée en concertation avec le plus grand nombre d'acteurs du territoire, conduisant à la présentation des documents du SAGE conformément aux exigences de la LEMA n°2006-1772 du 30 décembre 2006.

Le bassin versant de l'Authion est singulier, car il concentre un ensemble de problématiques :

- La majorité des masses d'eau n'a pas atteint le bon état écologique :
 - Les cours d'eau sont principalement dégradés par des pollutions diffuses et ponctuelles, par une altération de leur hydromorphologie et de la continuité écologique.
 - Les nappes souterraines présentent un équilibre quantitatif fragile (Cf. disposition 7B-4 du SDAGE Loire Bretagne) et sont contaminées par des pollutions diffuses (nitrates et/ou pesticides pour les captages d'Allonnes, de Beaufort-en-Anjou, Hommes, Longué-Jumelles, Neuillé et Vernantes).
- Le risque d'inondation y est très important : le Val d'Authion-Lane endigué en rive droite fait partie du plus grand territoire inondable de la Loire. Il est soumis notamment à deux grands types d'inondation :
 - Par l'Authion et ses principaux affluents.
 - Par la Loire avec surverse ou rupture des digues de protection. Cette zone est identifiée comme Territoire à Risque Important d'inondation (TRI), « Angers-Authion-Saumur et concerne une soixantaine de communes du val endigué en rive droite de la Loire ainsi que la rive gauche.

Sur un territoire aussi marqué par les activités agricoles que le bassin de l'Authion, avec des enjeux économiques régionaux voire nationaux, mais aussi des masses d'eau souterraines en fort déséquilibres quantitatifs et des masses d'eau superficielles fortement modifiées, le cadre d'objectif fixé pour l'élaboration du SAGE a été le suivant : Satisfaire les besoins de tous, sans porter d'atteinte irrémédiable à la ressource en eau et aux milieux aquatiques.

Pour ce faire, la méthode de travail a consisté à considérer :

- Une vision globale de la ressource
- Un territoire cohérent : le bassin versant
- Une concertation avec l'ensemble des acteurs

Ainsi, en amont même de la rédaction du SAGE, L'étude de détermination des Volumes Prélevables (2012-2015) sur le périmètre du SAGE Authion a permis de dresser un bilan pour chaque masse d'eau du bassin versant par rapport aux objectifs du SDAGE (respect des DOE/POE 8 années sur 10). 5 grandes Zones d'Alerte (ZA) ont été déterminées : Aulnaies-Couasnon, Val d'Authion-Lane, Changeon, Lathan 49 et Lathan 37. Ces 5 Zones d'Alerte sont sous-divisées en 10 Unités de Gestion (UG).

L'étude VP s'est appuyée sur une analyse comparative de l'hydrométrie et des piézométries en régime désinfluencé (sans prélèvements) et influencé (avec prélèvements) sur l'ensemble des Unités de Gestion (UG) du bassin. Elle a permis l'identification des unités de gestion en situation d'équilibre ou de déséquilibre quantitatif.

Après une période de consultation de 117 structures, La CLE réunie le 26 novembre 2015 et le 8 novembre 2016 a approuvé à l'unanimité les documents du SAGE intégrant certaines modifications issues des consultations des collectivités. L'approbation du SAGE a marqué l'entrée dans la phase d'enquête publique relative au projet de SAGE et de ses pièces annexes.

L'année 2017 a été marquée par l'enquête publique qui s'est déroulée le 28 février 2017 jusqu'au 31 mars 2017. De nombreuses réunions de présentation et d'échanges ont eu lieu. Le projet de SAGE a été approuvé, à l'unanimité, en commission locale de l'eau le 12 septembre 2017.

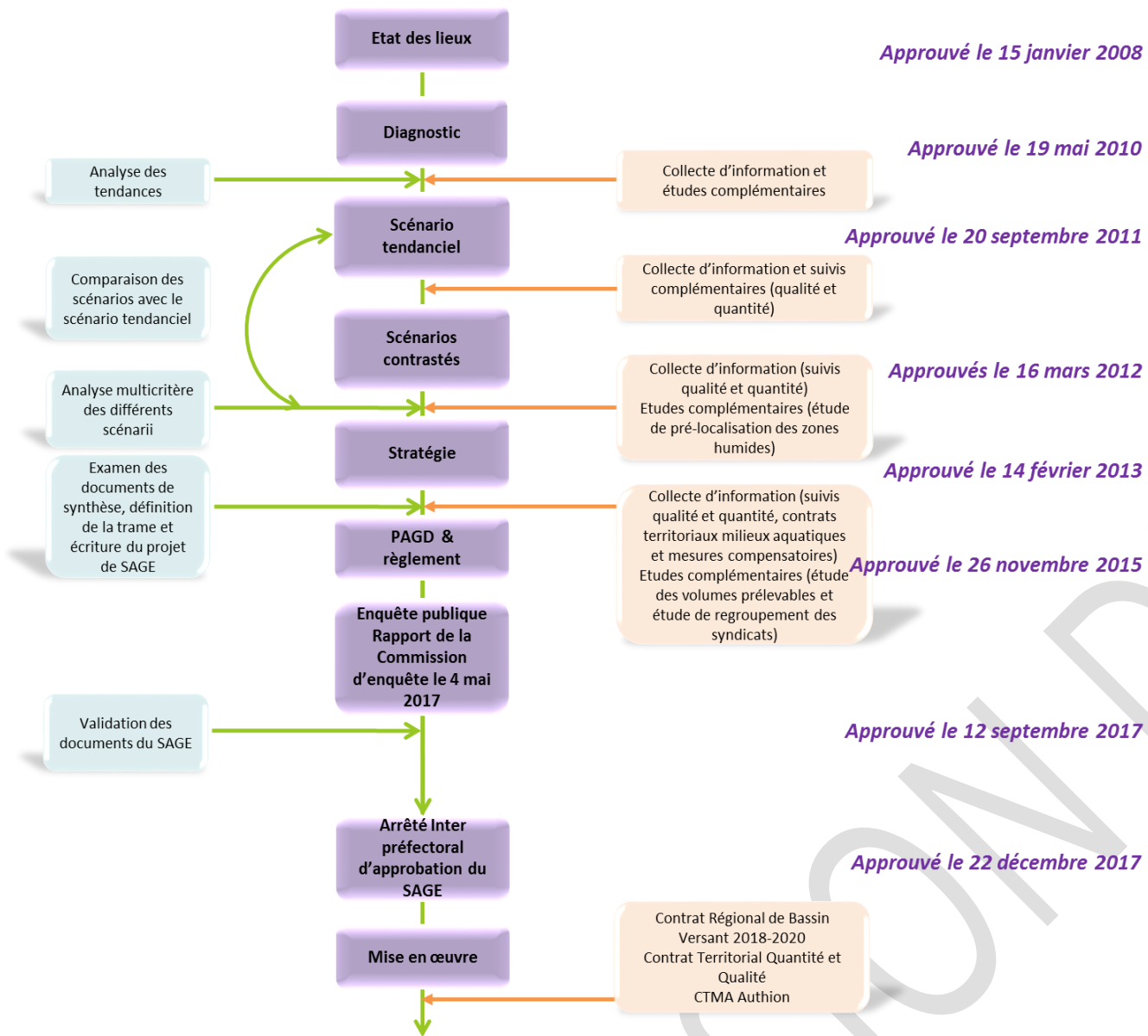
L'arrêté interpréfectoral DIDD-BPEF-2017 n°349 bis d'approbation du SAGE du bassin de l'Authion du 22 décembre 2017 a ensuite été publié.

Suite à l'approbation du SAGE de l'Authion, l'année 2018 a été marquée par le début de la mise en œuvre opérationnelle avec notamment le Contrat Régional de bassin Versant (CRBV), outil de la Région des Pays de la Loire, adopté le 13 juillet 2018.

Une cérémonie d'approbation du SAGE et de signature du CRBV avec l'ensemble des acteurs et des partenaires du SAGE a eu lieu le 05 novembre 2018 à Saumur.

Les dates essentielles du SAGE sont rappelées dans le synoptique ci-après.

ETAPES D'ELABORATION DU SAGE, travaux complémentaires et dates d'approbation par la CLE



Le SAGE Authion est depuis entré en phase de mise en œuvre avec le déploiement d'un Contrat Régional de Bassin versant (CRBV) depuis juillet 2018.

Une grande partie du territoire est par ailleurs concernée par un contrat territorial milieux aquatiques (CTMA) visant à répondre aux objectifs d'atteinte du bon état des eaux de la directive-cadre sur l'eau (DCE). On compte 4 CTMA qui arrivent ou sont arrivés à échéance :

- Couasnon (2010-2016 + avenant 2018-2019) ;
- Changeon et Lane (2014-2018 + avenant 2019) ;
- Authion et petits affluents (2013-2019) ;
- Lathan et Curée (2013-2019).

1.2 Gouvernance

1.2.1 L'organisation de la CLE

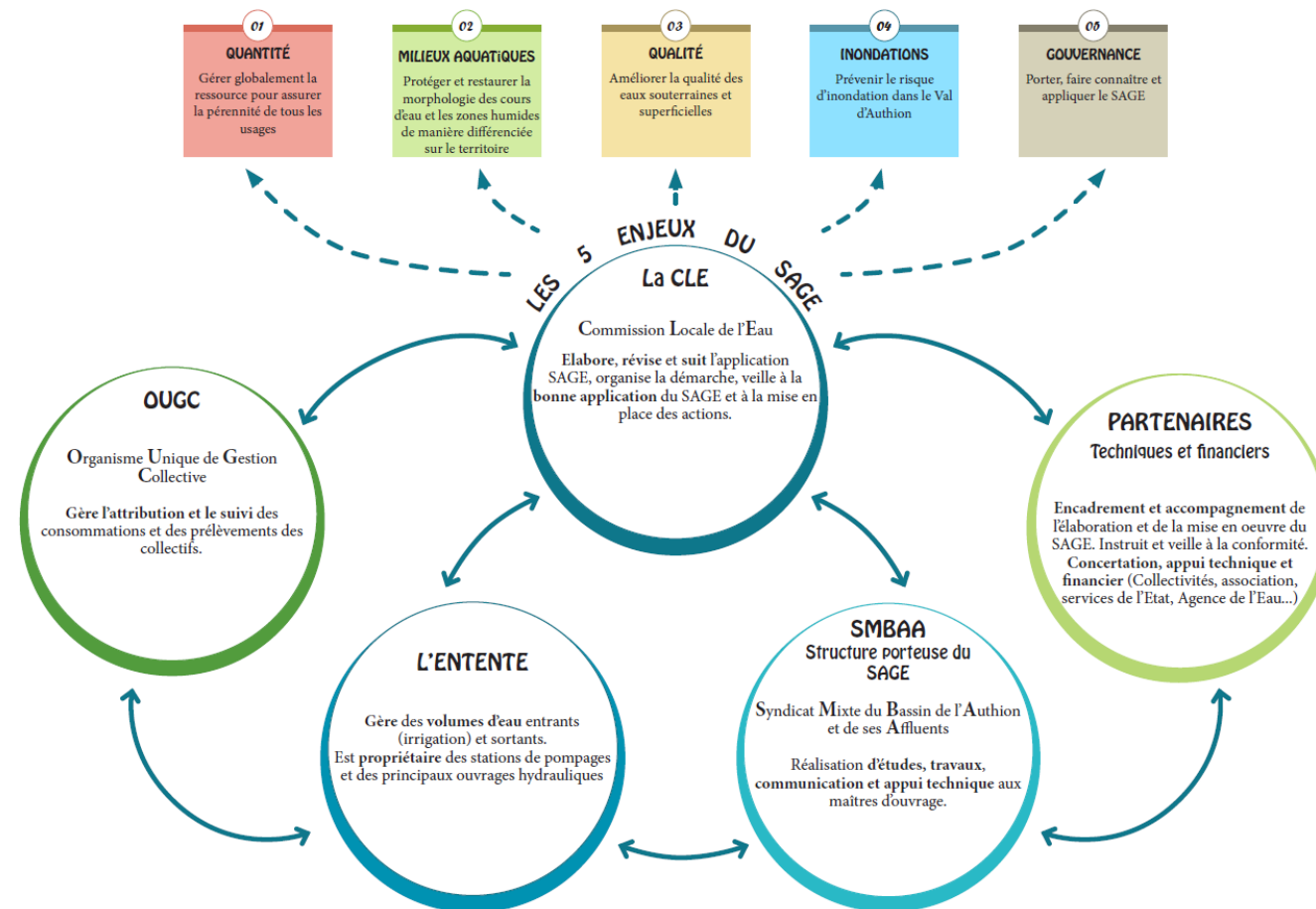
La Commission Locale de l'Eau du SAGE du bassin versant de l'Authion a été constituée par arrêté préfectoral le 5 septembre 2005 et renouvelée par un nouvel arrêté du 3 octobre 2018.

La CLE du SAGE Authion, parlement local de l'eau, est actuellement composée de 52 membres :

- Des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux, pour au moins 50% des membres, soit actuellement 29 membres ;
- Des représentants des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et des associations concernées, pour au moins 25% des membres, soit 14 représentants ;
- 9 représentants des services de l'Etat et des établissements publics, soit au maximum 25% des membres.

La CLE est présidée par Jeannick CANTIN, épaulé par 3 vice-présidents: Denis LAIZÉ, Xavier DUPONT et Patrice PÉGÉ.

- La gestion quantitative de la ressource en eau et inondations.
- Les écosystèmes aquatiques et la morphologie des cours d'eau.
- La qualité des eaux superficielles et souterraines.
- L'organisation de la maîtrise d'ouvrage.



La CLE est assistée dans son travail d'élaboration par un bureau (23 membres) et quatre commissions thématiques ouvertes à plus de 100 membres dont les thèmes sont :

Composition de la Commission Locale de l'Eau (52 membres)



Les 23 membres du bureau de la CLE

Représentants des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et des associations concernées (14 membres)

- **Chambres de commerce et d'Industrie**
M. Thierry GUILLEIN, Indre-et-Loire
M. Hubert FLAMAND, Maine-et-Loire
- **Chambres d'agriculture**
M. Denis LAIZE, Maine-et-Loire
Mme Monique MESLET, Indre-et-Loire
- **Fédérations Départementales de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques**
M. Benjamin GLAIGNY, Indre-et-Loire
M. Bernard MERLIN, Maine-et-Loire
- **Association des irrigants du Bassin versant de l'Authion**
M. Anthony BLOURDIER
- **Syndicat Départemental de la propriété privée rurale de Maine-et-Loire**
M. Guy de CHAULIAC
- **Syndicat forestier de l'Anjou**
M. Jean-Marc LACARELLE
- **Comité Régional de Développement agricole du Baugeois Vallée**
M. Jean-Denis LAMBERT
- **Associations de Protection de l'Environnement**
M. Yves LEPAGE, Sauvexgarde de l'Anjou
M. Jean-Pierre MORON, Ligue de Protection des Oiseaux de l'Anjou
Représentant en attente de désignation, Association ANPER-TOS
- **Associations de Riverains**
M. Dominique BRESSON, ARCA

Représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux (29 membres)

- **Conseil Régional des Pays de la Loire**
M. Eric TOURON
- **Conseil Régional du Centre**
Mme Alix TERY-VERBE
- **Conseil Départemental Maine-et-Loire**
M. Guy BERTIN
- **Conseil Départemental Indre-et-Loire**
Mme Martine CHAIGNEAU
- **Etablissement Public Loire**
M. Jean-Luc POIDEVINEAU
- **Entente Interdépartementale du bassin de l'Authion**
Mme Marie-Pierre MARTIN
- **Etablissements Publics de Coopération Intercommunale et groupements inter-communaux**
Angers Loire Métropole
M. Jean-Paul PAVILLON
Mme Marie-Edith GILIE
- **Saumur Val de Loire**
M. Jeannick CANTIN
M. Jérôme HARRAULT
Mme Isabelle DEVAUX
- **Baugeois Vallée**
M. Franck RABOUAN
M. Jean-Louis LE DROGO
- **Touraine Ouest Val de Loire**
M. Xavier DUPONT
Mme Isabelle MELO
- **Chinon Vienne et Loire**
M. David PIERRE
- **Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine**
M. Benoît BARRANGER
- **Syndicat d'aménagement des cours d'eau du bassin de l'Authion (SIACEBA)**
M. Olivier RINGENBACH
- **Syndicat Mixte du Bassin de l'Authion et de ses affluents (SMBAA)**
M. Patrice PEGE
M. Jean-Jacques FALLOURD
M. Christian RUAULT
M. Camille CHUPIN
- **Association Départementale des maires d'Indre-et-Loire**
M. Patrick SICLET, Mairie de Bourgueil
M. Patrick HUET, Mairie de Channay-sur-Lathan
- **Association Départementale des maires de Maine-et-Loire**
M. Olivier ROBERT, Mairie de Loire Authion
M. Jean-Marc METAYER, Mairie des Bois d'Anjou
M. Hubert D'OYSONVILLE, Mairie de Noyant-Villages
M. Marcel BLANCHET, Mairie de Gennes-Val-de-Loire
M. Jackie PASSET, Mairie de La Ménitrie

Représentants de l'Etat et de ses établissements publics (9 membres)

- M. le Préfet de la Région Centre, préfet du Loiret, coordonnateur du Bassin Loire-Bretagne, ou son représentant
- M. le Préfet de Maine-et-Loire ou son représentant, le sous-préfet de Saumur
- M. le Préfet d'Indre-et-Loire ou son représentant, le sous-préfet de Chinon
- M. le Directeur de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne ou son représentant
- M. le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement des Pays de la Loire ou son représentant
- M. le Directeur Départemental des Territoires d'Indre-et-Loire ou son représentant
- M. le Directeur Départemental des Territoires de Maine-et-Loire ou son représentant
- M. le Directeur général de l'Agence régionale de santé des Pays de la Loire ou son représentant
- M. le chef du service départemental de Maine-et-Loire de l'Agence Française pour la Biodiversité ou son représentant



Arrêté préfectoral du 3 octobre 2018

(Arrêtés précédents : 5 septembre 2005 modifié le 13/10/2016 & rectificatif 9/04/2018)



1.2.2 La structure porteuse du SAGE du bassin de l'Authion

1.2.2.1 Structuration de la maîtrise d'ouvrage

Dans le cadre de la Stratégie d'Organisation des Compétences Locales de l'Eau (SOCLE) du bassin de la Loire et notamment de sa proposition n°12, du volet GEMAPI du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale du Maine et Loire (SDCI 49) mais aussi des préconisations des CDCI d'Indre-et-Loire et du Maine-et-Loire, la mise en place d'une structure à l'échelle du bassin versant de l'Authion a été préconisée.

L'objectif arrêté a été celui d'une structure unique de gestion à l'échelle du territoire des 6 établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre situé dans le bassin versant de l'Authion, sous la forme d'un syndicat mixte qui a vocation à regrouper les deux syndicats de rivières du territoire (SMBA en Maine et Loire et SIACEBA en Indre et Loire).

En 2017 et 2018, une étude a été lancée pour réaliser une mission d'assistance organisationnelle, juridique et financière avec pour objectif d'aider à la construction de cette structure unique de bassin Authion. Cette étude, organisée en 2 phases, a permis de :

- procéder à un état des lieux et à un diagnostic organisationnel et financier de l'exercice des compétences relevant de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations sur le bassin versant de l'Authion, à définir les modalités d'évolution de l'organisation du territoire en 2 syndicats vers une structure de gestion à l'échelle du bassin versant, ainsi que le niveau et les modalités d'exercice de ces compétences
- d'élaborer un projet de statuts, incluant les modalités d'intervention, de gouvernance et de financement de la nouvelle structure de bassin.

Les 6 EPCI et les 2 syndicats se sont accordés sur le principe d'une structure de bassin Authion de type syndicat mixte à l'échelle du bassin versant de l'Authion qui reprendrait les actions en matière de gestion des milieux aquatiques et le portage du SAGE.

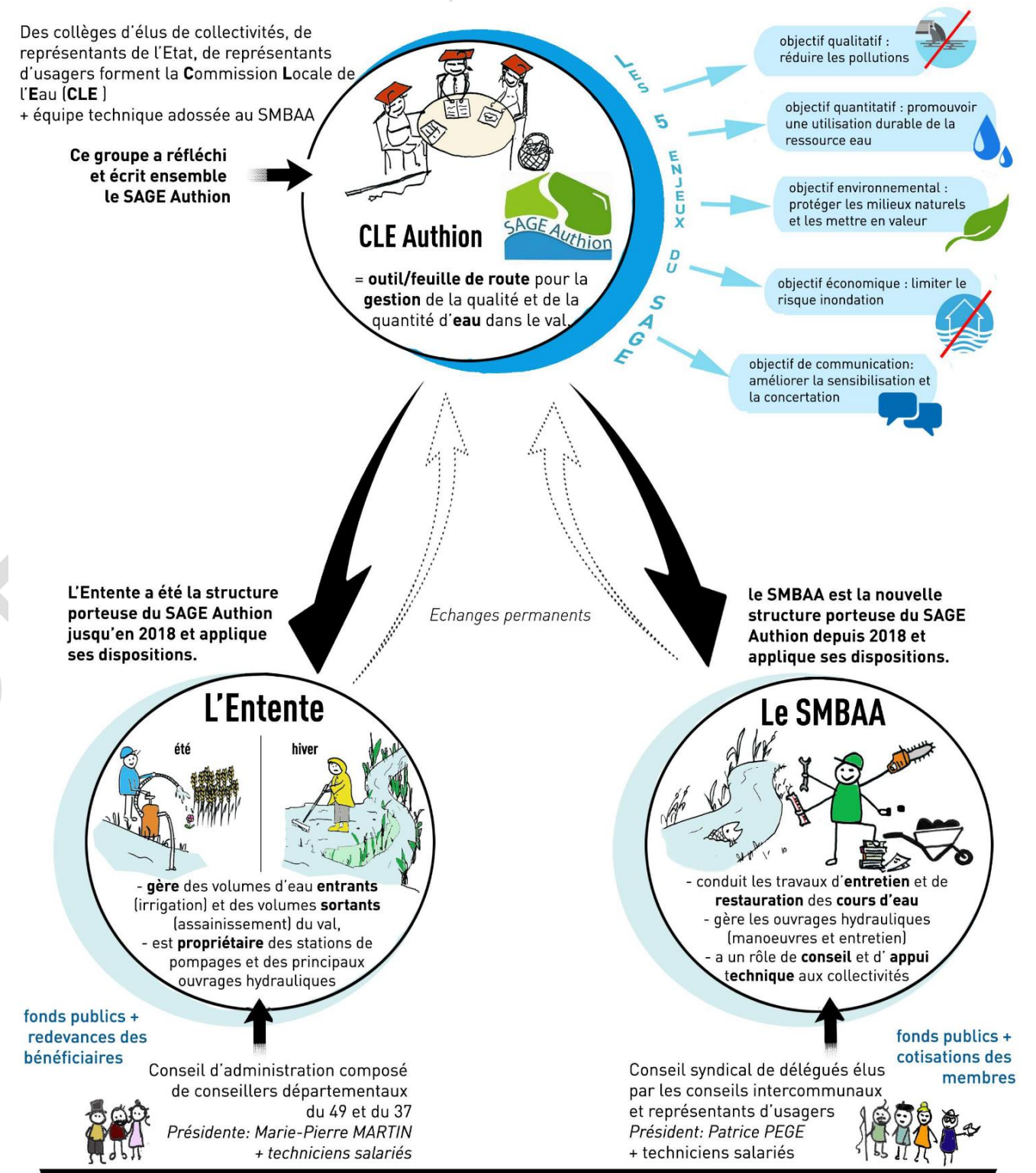
L'organisation se présente ainsi de manière différenciée selon les aspects de la politique du grand cycle de l'eau considérés :

- **La gestion des milieux aquatiques (L 211-7.I.1°, 2°, 8°)**

Ces compétences sont exercées de manière exclusive par le SMBA, désormais pour le compte des EPCI à fiscalité propre qui en sont obligatoirement dotées par les dispositions relatives à leurs compétences.

- **Le SAGE (L 211-7.I.12°)**

Le Syndicat Mixte du Bassin de l'Authion et de ses Affluents (SMBA) a été désigné comme structure porteuse à compter du 1^{er} janvier 2019, au lieu et place de l'Entente, par délibération de la Commission locale de l'eau du 10 avril 2018 et des 6 EPCIs membres du SMBA. A ce titre, il porte financièrement et accueille la cellule d'animation du SAGE.



1.2.2.2 La structure unique de bassin : le SMBAA

Le Syndicat Mixte du Bassin de l'Authion et de ses Affluents (SMBAA) créé le 01/01/2015 est un syndicat mixte ouvert issu de la fusion du Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Couasnon (SMAC), du Syndicat mixte Loire Authion (SMLA), du Syndicat Intercommunal du Bassin du Lathan (SIBL), du Syndicat intercommunal pour l'aménagement du Haut Lathan (SIHL) et du Syndicat Intercommunal pour l'Entretien du Lathan et de ses Affluents (SIELA).

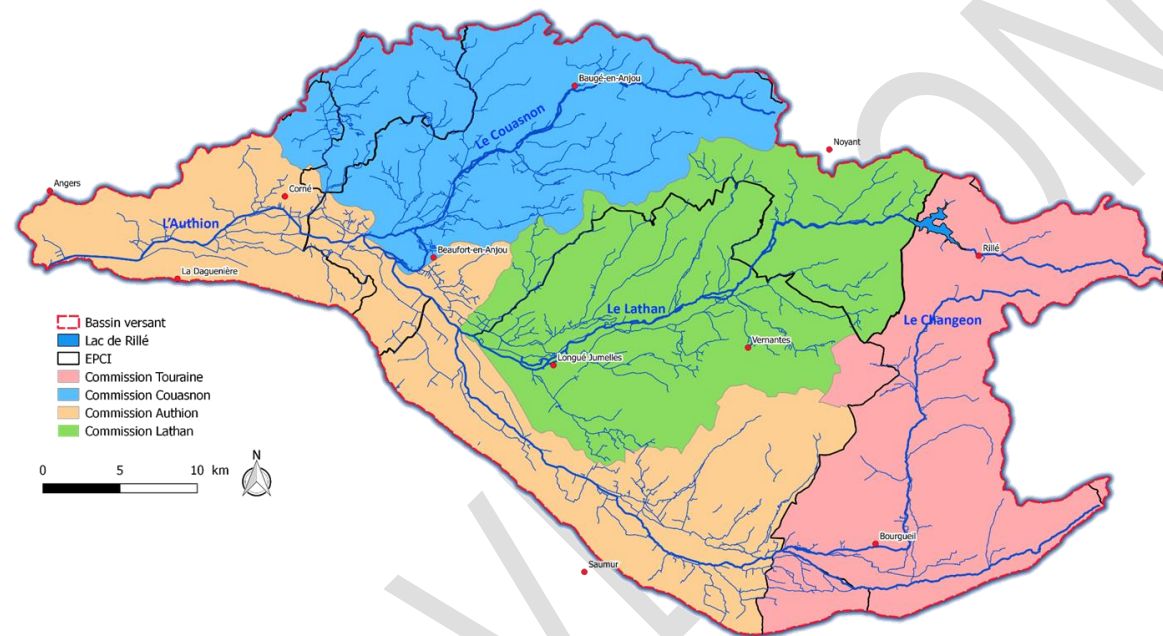
Toutefois, les communes d'Indre et Loire adhérentes au SMBAA ont souhaité rejoindre le SIACEBA (Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement des Cours d'Eau du Bassin de l'Authion) pour former une structure en charge de la gestion des cours d'eau sur la partie Indre et Loire du Bassin de l'Authion.

Avec l'application de la compétence GEMAPI, le SMBAA a donc modifié ses statuts le 28 Novembre 2017 afin de valider l'adhésion des 6 EPCI du bassin versant (37 et 49) pour le portage du SAGE Authion et des 4 EPCI de Maine et Loire pour la Gestion des Milieux Aquatiques (GEMA). Son périmètre d'action s'est également élargi via l'intégration indirecte de 11 communes dites « Blanches » du Maine et Loire qui n'adhéraient pas à un syndicat de rivière. Le Département de Maine et Loire est également membre du syndicat.

Après un travail d'un an sur la gouvernance et l'organisation du territoire en matière de gestion des milieux aquatiques, le SMBAA a pris la compétence sur l'ensemble du bassin versant de l'Authion au 1er Janvier 2019, avec l'adhésion du SIACEBA.

Le SMBAA assure la gestion des milieux aquatiques, notamment pour les interventions sur les cours d'eau dans le cadre de contrats territoriaux « milieux aquatiques » (CTMA) en cours dont il a la maîtrise d'ouvrage.

Pour maintenir le lien avec le territoire et mettre en œuvre les actions de restauration des milieux aquatiques, le Syndicat s'est organisé en 4 commissions géographiques sur lesquelles travaillent en binôme un élu et un technicien. Chaque CTMA correspond globalement au territoire de ces commissions géographiques.



Carte 1 : Carte des commissions géographiques du SMBAA

• La gestion du RSTRI

Ce réseau constitue une particularité du Territoire à Risque important d'Inondations (TRI) du Val d'Authion.

Initialement pris en charge par le SMBAA en tant qu'aménagement hydraulique, les modalités de sa gestion ont conduit à considérer que ces interventions devaient être conduites dans le cadre des compétences liées à l'entretien et l'aménagement de cours d'eau, soit au titre de celles visées par l'article L 211-7-I-2° du Code de l'environnement.

Ces missions comportent pour particularité de n'être exercées que sur le territoire de trois EPCI du Maine et Loire, seuls concernés par le périmètre du RSTRI.

• L'organisation des équipes

Depuis le 1^{er} janvier 2019, le SMBAA assure l'animation, la mise en œuvre et le suivi du SAGE Authion et de quatre contrats territoriaux « Milieux Aquatiques » (Authion, Changeon-Lane, Couasnon et Lathan). Ces différents contrats sont actuellement en cours d'évaluation en vue d'une prochaine programmation.

La coordination générale des **programmes Milieux Aquatiques** est assurée par un **ingénieur coordonnateur** (50% de son temps).

Ses missions de coordination du volet MA des contrats se répartissent comme suit :

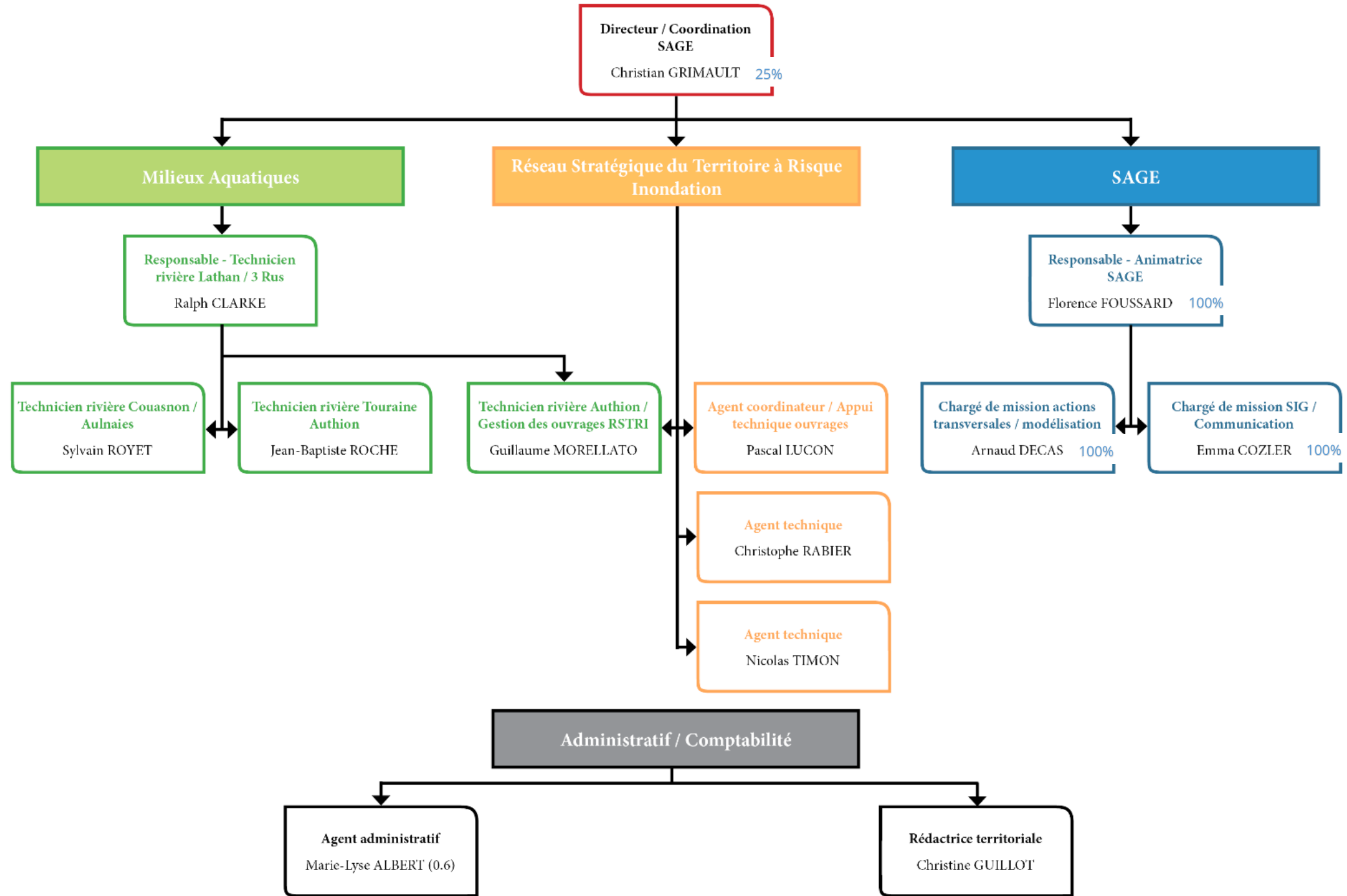
- Coordination du travail dans le service milieux aquatiques en binôme avec le directeur
- Préparation et animation des réunions du comité Syndical, du Bureau en lien avec les milieux aquatiques
- Coordination des études générales en lien avec les milieux aquatiques et les CTMA
- Appui technique et coordination auprès des autres structures
- Participation à l'élaboration des budgets
- Participation à l'élaboration du règlement d'intervention

Les programmes d'action (CTMA et volet MA du futur CTU) sont mis en œuvre et suivis par 4 techniciens de rivières (3 ETP et ½ poste), un par sous bassin. Les personnels techniques sont épaulés par une rédactrice territoriale (à temps complet) et un agent administratif à 60%.

Le **volet gestion quantitative et qualitative** du futur contrat territorial unique est en cours d'élaboration. Un **poste dédié à l'animation** de ce volet est prévu **pour le début de l'année 2020**. Il s'agira d'un poste à temps plein. Ses missions thématiques seront les suivantes :

- l'animation, le suivi et la mise en œuvre du volet Quantité qualité de la ressource en eau du Contrat Territorial en écriture ;
- l'animation auprès des collectivités territoriales, des professionnels agricoles et des industriels du bassin-versant ;
- la bancarisation des données de suivi de la quantité et de la qualité de l'eau (Suivi des eaux superficielles, suivi des eaux de souterraines, suivi des assècs et des écoulements, réseau de données ADES...);
- le suivi des conventions de recherche et de développement avec le BRGM et le suivi des études.

ORGANIGRAMME DE L'ÉQUIPE TECHNIQUE DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE L'AUTHION ET DE SES AFFLUENTS



1.2.3 La cellule d'animation du SAGE du bassin de l'Authion

L'animation du SAGE Authion est assurée par :

- Une animatrice coordinatrice (à temps complet), qui assure également la coordination des contrats et des actions de mises en œuvre (CRBV, préparation du volet quantitatif et qualitatif de la gestion de la ressource, notamment)
Ses missions se répartissent comme suit :
 - Suivi, animation, coordination des travaux de la Commission Locale de l'Eau : 40% du temps
 - Suivi et animation des outils de mise en œuvre du SAGE : 40%
 - Elaboration des documents Cadre : 15%
 - Encadrement : 5%
- Une chargée de missions Communication/SIG (à temps complet)
Ses missions se répartissent comme suit :
 - Gestion des bases de données, réalisation des cartes : 50%
 - Mise en œuvre du Plan de communication : 40%
 - Appui à l'animation du SAGE : 10%
- 1 chargé de mission études transversales et modélisation (avec appui aux missions SIG et communication) (à temps complet)
Ses missions se répartissent comme suit :
 - Mise en œuvre du Plan de communication : 30%
 - Appui et expertise technique au volet GEMA : 30%
 - Gérer et mettre en œuvre les études de modélisation en hydraulique fluviale : 30%
 - Appui cartographique/base de données (SIG) : 10%
- Le directeur à temps non complet (1/2 temps) dont 50% consacrés à l'appui à la coordination du SAGE

Le détail des fiches de poste de chaque agent se trouve en annexe.

1.3 Structures sur le territoire

La gestion de l'eau sur le territoire de l'Authion est un enjeu majeur. Elle rassemble ainsi un grand nombre d'acteurs répartis suivant 3 grandes catégories : collectivités, usagers, et état-établissements publics. Ces 3 groupes d'acteurs agissent sur les ressources en eau à des échelles de gestion administrative (commune, intercommunalité, département, région, Etat, Europe) ou à des échelles de gestion et de planification spécifiquement dédiée à l'eau (bassin Loire Bretagne, bassin versant de l'Authion).

Sous l'autorité des Préfets de Régions et de Départements, les services déconcentrés de l'État animent et coordonnent la politique de l'État entre les différents services et pilotent la politique de l'eau sous ses aspects réglementaires et techniques.

Les établissements publics et offices de l'État assurent les mécanismes de solidarité financière, la gestion intégrée de la ressource des grands bassins et la gestion du système d'information sur l'eau.

Les régions et départements participent à l'amélioration de la connaissance, à la planification pour la gestion de la ressource et aux programmes d'investissements (eau potable, assainissement, aménagement agricole, lutte contre les inondations, rivières).

Les EPCI appliquent la politique de l'eau sous ses aspects financiers et techniques. Leurs compétences ont évolué dans le cadre de la compétence GEMAPI.

Les communes et communes nouvelles assurent la police générale de l'eau, la gestion des rivières et sont responsables de la distribution de l'eau potable et du traitement des eaux résiduaires urbaines. Pour mettre en œuvre ces compétences, les communes peuvent se regrouper de différentes manières au travers des :

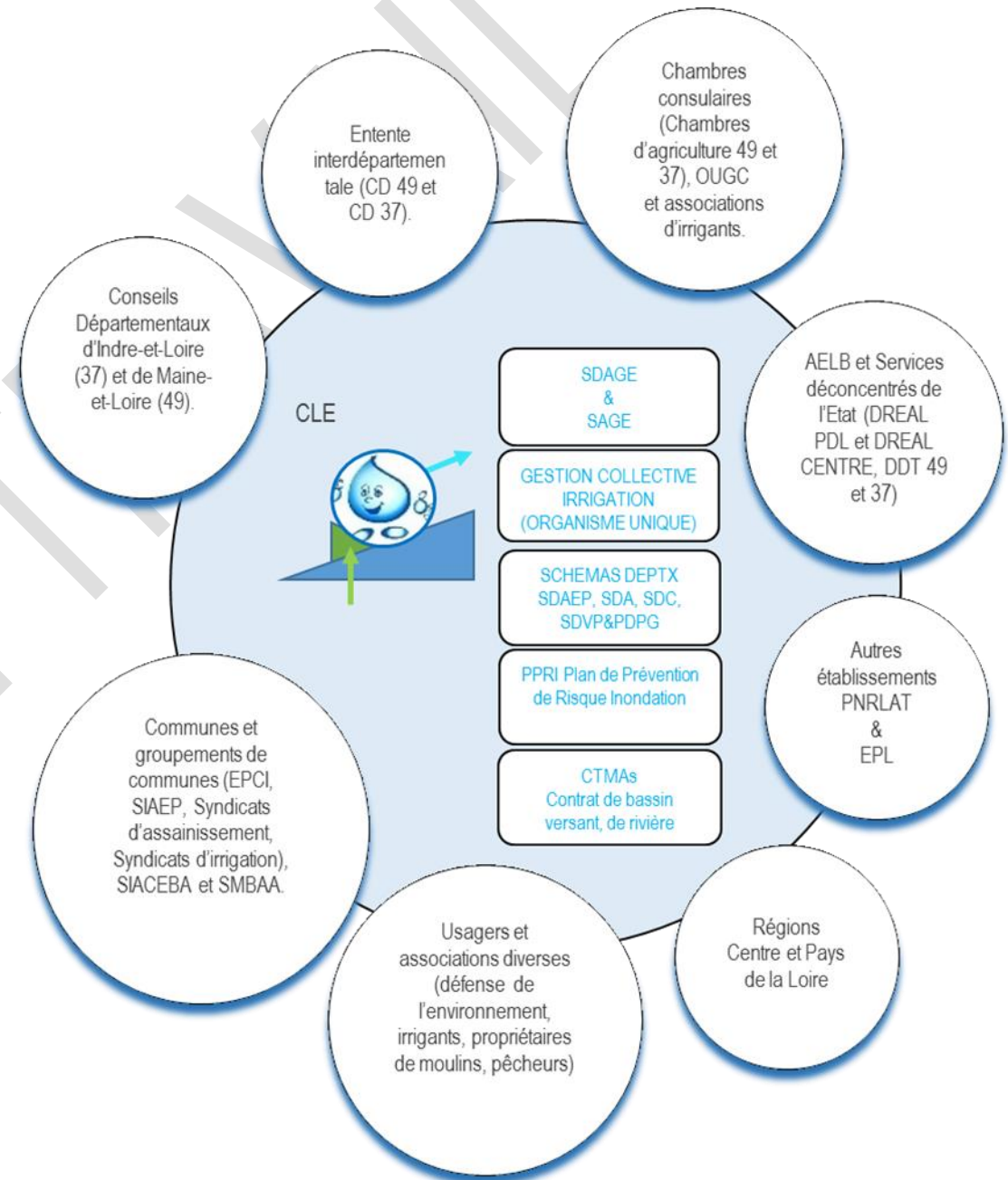
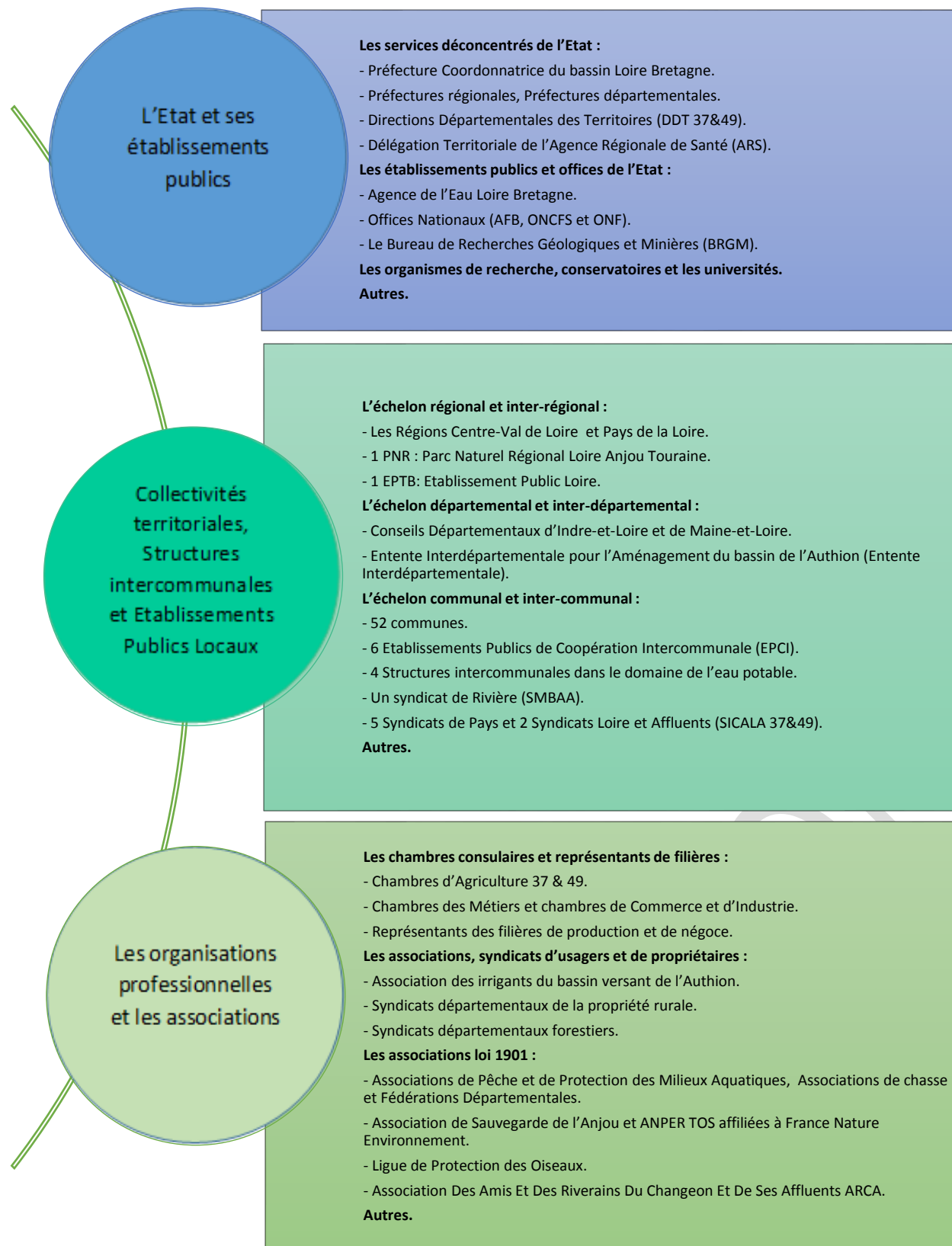
- Etablissements public de coopération intercommunale (EPCI) et/ou syndicats locaux : pour la gestion du cycle domestique de l'eau, des milieux aquatiques et des inondations.
- Syndicats à grande échelle : pour assumer d'autres compétences telles que la gestion de fonds de péréquation, l'étude et la réalisation d'ouvrages structurants, l'assistance technique.

Les organisations professionnelles et les associations représentent les usagers des ressources en eau dans toutes ses dimensions (quantité, qualité et milieux aquatiques).

Les Chambres d'Agriculture représentent et fournissent différents services aux professionnels agricoles et para-agricoles. L'Association des irrigants du bassin versant de l'Authion a été créée en juillet 2012 avec pour objectifs de fédérer, représenter les irrigants et défendre leurs intérêts dans le processus de mise en place de la gestion collective de l'irrigation (OUGC). Le Syndicat Forestier Anjou (SFA) regroupe les propriétaires privés des forêts et assure des missions de conseils et d'assistance.

Les associations, quant à elles, présentent une grande diversité en lien avec les dimensions de l'eau. Les Fédérations Départementales Pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique sont des associations loi de 1901 et regroupent les Associations Agréées pour la Pêche et la Protection de Milieux Aquatiques (AAPPMA). Les principales associations loi 1901 du bassin versant, Sauvegarde de l'Anjou, ANPER-TOS et LPO ont pour objet de sensibiliser le public, aider des tiers lors d'atteintes au cycle de l'eau, contribuer à une meilleure prise en compte de l'environnement, obtenir des pouvoirs publics une application plus efficace des lois de l'environnement et participer au maintien de la diversité des espèces (faune et flore), mais aussi à la préservation de sites naturels menacés.

La gestion des ouvrages du grand cycle de l'eau concerne plusieurs regroupements de collectivités et l'État.



CD : Conseils Départementaux ; OUGC : Organisme Unique de Gestion Collective ; AELB : Agence de l'Eau Loire Bretagne ; DREAL PDL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement des Pays de la Loire ; DDT : Direction Départementale des Territoires ; PNRLAT : Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine ; EPL : Etablissement Public Loire ; EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale ; SIAEP : Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable ; SDAEP : Schéma Départemental d'Alimentation en Eau Potable ; SDA : Schéma Départemental d'Assainissement ; SDC : Schéma Départemental des Carrières ; SDVP : Schéma Départemental de Vocation Piscicole ; Schéma Départemental de Gestion Piscicole ; CTMA : Contrat Territorial des Milieux Aquatiques.

Elle est assurée comme suit :

1. Ouvrages structurants à l'échelle du bassin versant :
 - Ouvrages de lutte contre les inondations : digues de Loire (État), levée de Belle-Poule (Entente Interdépartementale) ;
 - station d'exhaure des Ponts-de-Cé et stations de pompages complémentaires (Entente Interdépartementale) ;
 - Ouvrages de réalimentation en eau : 3 prises d'eau en Loire et plan d'eau de Rillé (Entente Interdépartementale) ;
2. Ouvrages structurants à l'échelle des sous bassins versants (Changeon, Couasnon, Lathan et Val d'Authion-Lane) : parc d'ouvrages pour la répartition des eaux (SMBA).

Le bassin versant présente la spécificité de disposer d'ouvrages très structurants pour le grand cycle de l'eau. Leurs aires d'influences et l'emprise de leurs sites concernent souvent plusieurs communes, communautés de communes, communauté d'agglomération et communauté urbaine. Ils sont répartis sur l'ensemble du bassin versant et contrôlent une grande partie de son hydrographie. Ils doivent donc être gérés à l'échelle du bassin versant.

1.3.1 L'Entente Interdépartementale pour l'Aménagement du bassin de l'Authion

Créée en 1971 à l'initiative des départements du Maine et Loire et de l'Indre et Loire, L'Entente Interdépartementale pour l'Aménagement du bassin de l'Authion assure la maîtrise d'ouvrage et la gestion des ouvrages structurants du bassin pour garantir le fonctionnement hydraulique, principalement l'irrigation et l'assainissement des terres agricoles du val. Elle est chargée de conduire des projets hydrauliques dans le but de promouvoir l'activité agricole dans la vallée de l'Authion. Pour ce faire, l'Entente a entrepris d'importants travaux visant à développer ses deux principaux axes d'actions que sont l'assainissement hydraulique des terres et l'accès à l'eau pour l'irrigation agricole.

En 1974, la station d'exhaure des Ponts de Cé (environ 75m³/s) entre en fonction. Elle permet, en association avec les vannes du Pont Bourguignon, le pompage des eaux de l'Authion et de ses annexes hydrauliques lorsque la Loire est trop haute pour permettre à l'Authion de s'écouler gravitairement. En 1977, les travaux de création d'une vaste retenue d'eau de 4,9 millions de m³ située en amont de la rivière le Lathan (communes de Breil, Rillé et Channay sur Lathan) sont achevés. Cette retenue de Rillé est remplie pendant l'hiver de manière à permettre un apport en eau supplémentaire l'été lorsque l'irrigation agricole le nécessite.

Pendant les années 1980/90 de nombreux projets se concrétisent et viennent compléter le parc d'ouvrages alors géré par l'Entente. Pour l'irrigation, de grands clapets favorisent la réalimentation latérale des annexes hydrauliques, communément appelées « canaux » par la rehausse de la ligne d'eau. Les 2 stations de pompage (Varenne et Saint-Patrice) en Loire soutiennent les écoulements des cours d'eau et canaux en les réalimentant avec l'eau de la Loire de manière à garantir un accès à l'eau aux irrigants du bassin. A ces ouvrages viennent s'ajouter en 2006 la station de pompage en Loire de Saint-Martin et le réseau d'irrigation de Beaufort, Brion et Jumelle qui permettent notamment aux irrigants de substituer leurs prélèvements en nappe phréatique au profit des eaux de réalimentation acheminées par le réseau.

L'autre mission de l'Entente est d'assurer l'assainissement des terres. Des stations d'exhaure complémentaires à l'usine des Ponts de Cé sont construites dans les zones les plus basses, celles encore impactées lorsque le pompage du val est effectif. A des fins identiques au recalibrage de l'Authion mené les années 60, l'Entente Authion réalise également des travaux favorisant l'écoulement de l'eau, comme dans le Bourgueillois où de multiples réaménagements localisés sont effectués dans ce but. Cet aspect de la gestion de l'eau peut de prime abord paraître plus anecdotique, mais il est en fait essentiel au bon fonctionnement de l'ensemble du dispositif.

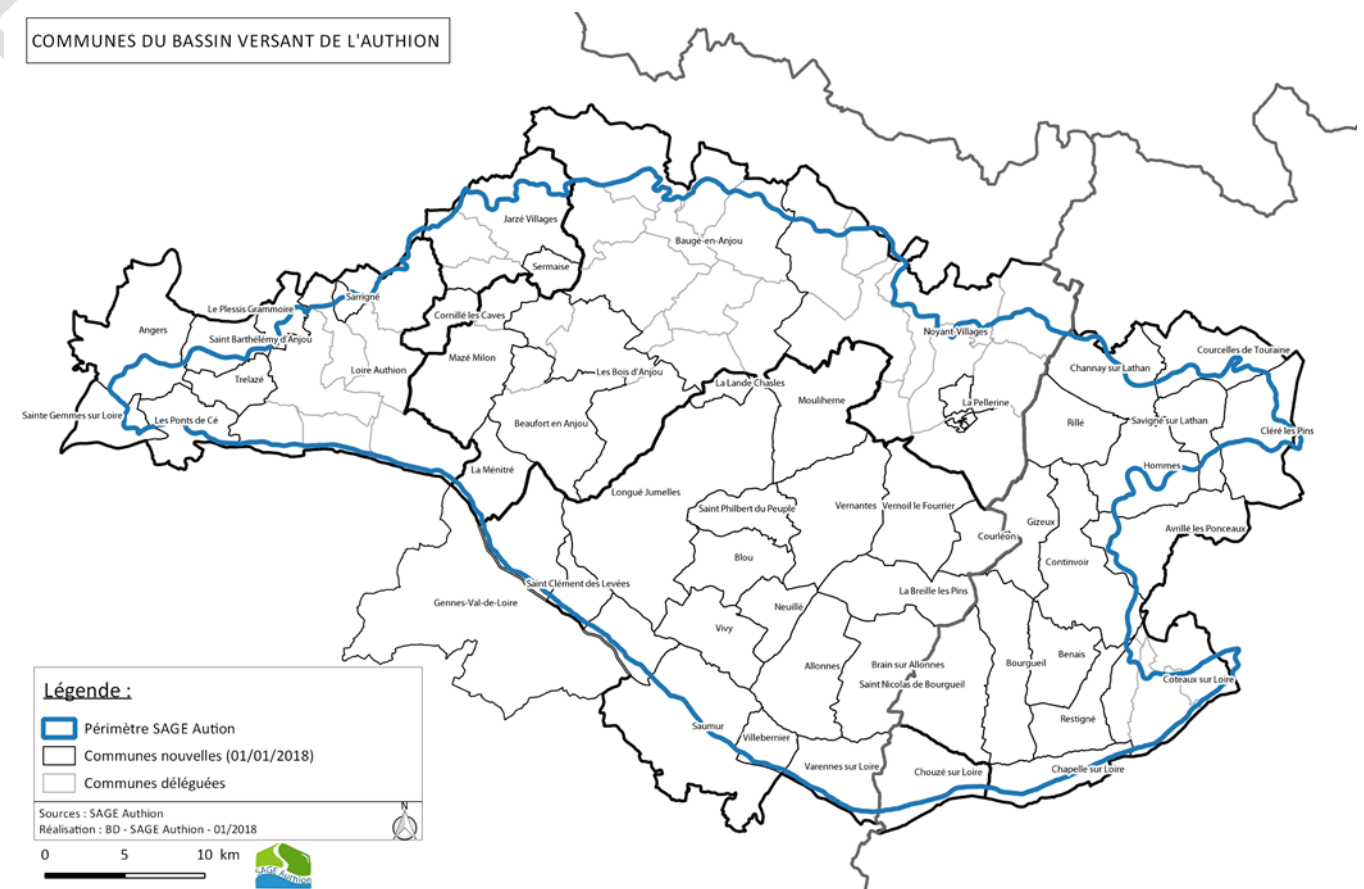
Aujourd'hui le rôle de l'Entente Authion n'est plus seulement de répondre aux besoins en eau de la profession agricole mais d'inscrire cette activité dans une réflexion plus globale en association avec l'ensemble des acteurs de l'eau des bassins concernés.

Ainsi, l'Entente Interdépartementale de l'Authion est propriétaire et gestionnaire de plusieurs ouvrages :

- la levée de Belle Poule ;
- la station d'exhaure des Ponts-de-Cé ;
- les 3 stations de pompage de la Daguenière, de Brain-sur-l'Authion et de La Ménitric ;
- les 3 prises en Loire de Saint-Patrice, de Varennes sur Loire et de Saint-Martin de la Place.

Elle assure la gestion des vannes du pont Bourguignon aux Ponts-de-Cé sans en être propriétaire.

Son territoire périmètre d'intervention est identique à celui du périmètre du SAGE du bassin de l'Authion.



1.3.2 La gestion des inondations

La gestion des ouvrages de protection reste éclatée.

L'Etat et ses services sont gestionnaires des ouvrages structurants et notamment de la grande levée de la Loire. Ils interviennent sur le système d'endiguement du Val d'Authion par le confortement des digues de Loire et sur le Domaine Public Fluvial (Authion jusqu'à Vivy).

En marge de la GEMAPI, l'animation et la mise en œuvre de la stratégie locale de gestion du risque d'inondation (SLGRI) et du programme d'action de prévention des inondations (PAPI) est assurée par l'Etablissement Public Loire (EP Loire), syndicat mixte composé de 50 collectivités.

L'Etablissement Public Loire est l'opérateur pressenti pour la gestion des inondations, celui-ci indiquant en outre qu'il souhaite inscrire pour ce qui le concerne la gestion de ces ouvrages dans le cadre d'une relation directe avec les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre.

Une réflexion et un travail prospectif sont en cours, concernant notamment les ouvrages du territoire de la Communauté Urbaine d'Angers Loire Métropole.

Parallèlement, les services de l'unité Loire de la Direction Départementale des territoires 37 et 49 travaillent au dépôt d'un dossier unique de régularisation du système d'endiguement du Val d'Authion comme un système de protection cohérent.

1.3.3 Le petit cycle de l'Eau ou cycle domestique de l'eau

Au moment de l'élaboration du SAGE du bassin de l'Authion, la gestion des ouvrages du cycle domestique de l'eau concernait 20 structures intercommunales de production et/ou distribution d'eau potable et 8 structures intercommunales de gestion de l'assainissement collectif et du contrôle de l'assainissement individuel.

L'organisation de ces structures a été revue dans le cadre des Schémas Départementaux de Coopération Intercommunales (SDCI d'Indre-et-Loire et de Maine-et-Loire).

1.3.3.1 L'assainissement

Par délibération en date du 20 Décembre 2010, le Conseil Départemental d'Indre et Loire a validé l'adhésion du Département au SATESE 37, pour lui transférer sa compétence obligatoire relative à l'assistance technique dans le domaine de l'assainissement collectif et non collectif, conformément aux dispositions de la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques. Ainsi, en Indre et Loire, le SATESE 37 gère pour les collectivités la majorité des équipements d'assainissement collectif (12 équipements, voir carte en annexe).

En Maine et Loire, 4 EPCI exercent la maîtrise d'ouvrage de l'assainissement collectif : la Communauté d'Agglomération de Saumur Val de Loire (18 équipements), la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe (6 équipements), la Communauté de Communes Baugeois Vallée (19 équipements) et la Communauté Urbaine Angers Loire Métropole (8 équipements) (voir tableaux des équipements en Annexe).

1.3.3.2 La production d'eau potable

Les EPCI du territoire sont compétentes dans le domaine de l'eau potable. Ces EPCI vont mettre en œuvre l'application de la GEMAPI pour le volet relatif à la gestion du cycle domestique de l'eau et seront les interlocuteurs privilégiés du SAGE pour l'amélioration des ressources en eau souterraine :

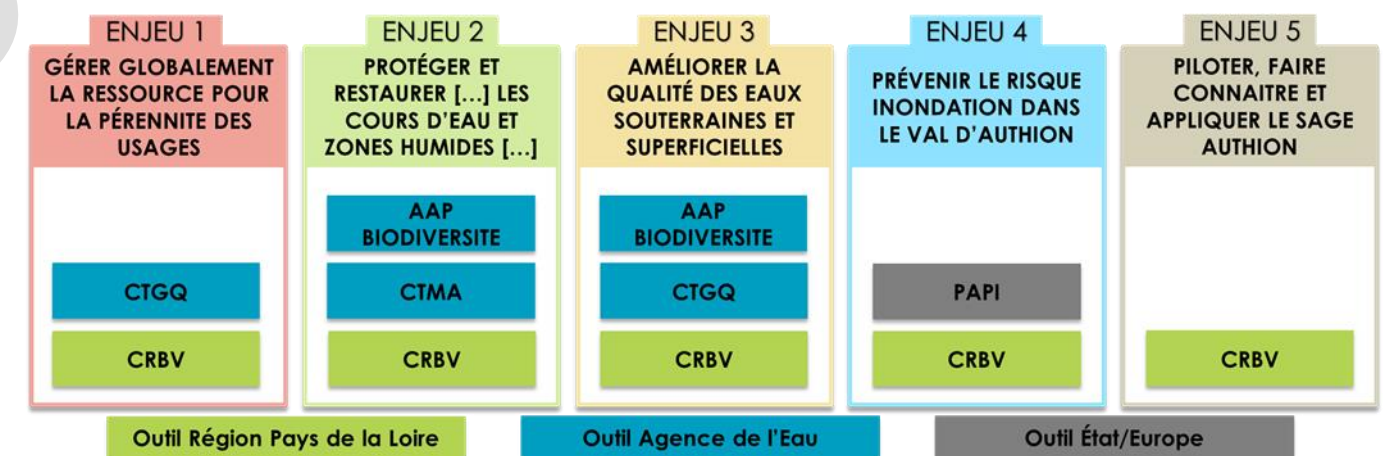
- 3 captages prioritaires (Allonnes, Beaufort et Neuillé).
- 2 captages sensibles (Hommes et Vernantes).

1.4 Les Contrats territoriaux dans le périmètre du SAGE

Pour décliner les objectifs du SAGE, les acteurs du territoire bénéficient d'outils financiers déployés par des grandes institutions et collectivités territoriales partenaires.

L'Agence de l'eau Loire-Bretagne, à travers les Contrats Territoriaux Milieu Aquatique (CTMA) aide les acteurs du territoire à porter des actions concernant les enjeux liés à la restauration et à la gestion des milieux aquatiques du SAGE de l'Authion. Dans le cadre de l'élaboration du nouveau contrat territorial, un volet relatif à la gestion quantitative et qualitative (CTGQ) viendra compléter le dispositif multithématique.

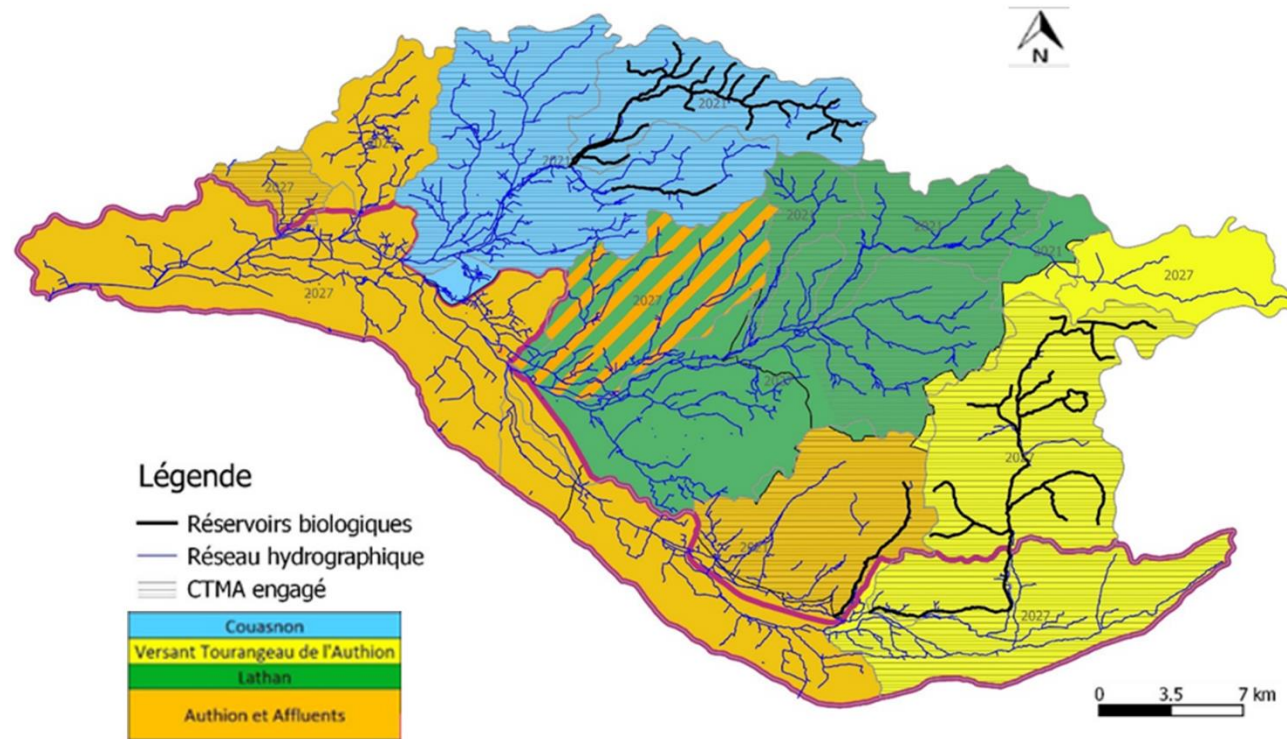
La Région des Pays de la Loire, à travers son outil Contrat Régional de Bassin Versant (CRBV), accompagne quant à elle, l'ensemble des cinq enjeux portés par le SAGE. La Région Centre-Val de Loire, les départements de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire ainsi que l'État et l'Europe sont également des partenaires privilégiés du SAGE, des acteurs concernés et de leurs projets.



1.4.1 Les Contrats Territoriaux Milieux Aquatiques

Actuellement, les programmes milieux aquatiques portés par le SMBA font l'objet de quatre contrats territoriaux différents passés avec l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne (AELB) en partenariat avec la Région Pays de la Loire, dont les actions sont contractualisées à travers un CRBV (Contrat Régional de Bassin Versant), la Région Centre Val de Loire et les Départements d'Indre et Loire et de Maine et Loire. Ces quatre CTMA correspondent aux actions menées sur les quatre sous bassins versant de l'Authion :

- Couasnon : de juillet 2010 à juillet 2016 (+ avenant 2018-2019), pour un montant prévisionnel de 637 052 € ;
 - Changeon et Lane : de juin 2014 à fin 2018, pour un montant prévisionnel de 596 996 €.
 - Authion et petits affluents : depuis octobre 2013
 - Lathan et Curée : depuis octobre 2013
- Le montant prévisionnel de ces deux contrats s'élève à 3 588 000 €. Ils se terminent fin 2019.



Les CTMA qui se sont déroulés entre 2013 et 2019 concernent les masses d'eau suivantes :

| | Couasnon | Changeon, Lane et affluents | Authion et petits affluents | Lathan et Curée |
|---|---|--|---|--|
| Elaboration | Hydroconcept – Bureau d'études 2009 Rive – Bureau d'études 2017 | Halage – Association de gestion de l'Environnement 2012 | Hydro Concept – Bureau d'études 2012 | |
| Période de mise en œuvre | 2010-2016 + Avenant 2018-2019 | 2014-2018 + avenant 2019 | 2013-2019 | 2013-2019 |
| Région concernée | Pays de la Loire | Centre Val de Loire | Pays de la Loire | Pays de la Loire |
| Département concerné | Maine-et-Loire (49) | Indre-et-Loire (37) | Maine-et-Loire (49) | Maine-et-Loire (49) |
| Commissions géographiques concernées | Couasnon-Aulnaies | Touraine Authion | Authion | Lathan-Curée |
| Masses d'eau de surface concernées | <ul style="list-style-type: none"> • FRGR1561 Le Couasnon et ses affluents depuis la source jusqu'à Le Vieil-Bauge • FRGR0453 Le Couasnon et ses affluents depuis Le Vieil-Bauge jusqu'à sa confluence avec l'Authion • FRGR1027 Les Aunaies et ses affluents depuis la source jusqu'à sa confluence avec l'Authion | <ul style="list-style-type: none"> • FRGR0450 L'Authion et ses affluents depuis la source jusqu'à Brain-sur-Allonnes • FRGR0451 Le Lane et ses affluents depuis la source jusqu'à sa confluence avec l'Authion | <ul style="list-style-type: none"> • FRGR0448 L'Authion et ses affluents depuis Brain-sur-Allonnes jusqu'à sa confluence avec le Lathan • FRGR0449 L'Authion depuis la confluence du Lathan jusqu'à sa confluence avec la Loire • FRGR1003 L'étang et ses affluents depuis la source jusqu'à sa confluence avec l'Authion | <ul style="list-style-type: none"> • FRGR1004 Le Lathan et ses affluents depuis la retenue des Mousseaux jusqu'à la confluence du Pont Ménard • FRGR0452 Le Lathan et ses affluents depuis la confluence du Pont Ménard jusqu'à sa confluence avec l'Authion • FRGR1006 La Riverolle et ses affluents depuis la source jusqu'à sa confluence avec le Lathan • FRGR1005 La Curée et ses affluents depuis la source jusqu'à sa confluence avec l'Authion |
| Technicien de rivière | Sylvain ROYET (1 ETP) | Jean-Baptiste ROCHE (1 ETP) | Guillaume MERELLATO (0,75 ETP) | Ralph Clarke (1 ETP) |
| Budget prévisionnel | 1 232 058,27 € TTC sur la période 2010-2016/2017 + 278 833,80 € TTC sur la période 2018-2019 | 1 043 500,00 € TTC | 3 588 000,00 € | |

Il est à noter que la masse d'eau de la Riverolle est prioritaire dans le cadre du Plan d'Action Opérationnel Territorialisé (PAOT).

Les actions entreprises concernent la restauration du lit mineur, de la continuité écologique, la restauration des berges et la restauration de la ripisylve.

Ainsi dans le cadre des CTMA, ont été restaurés :

- ❖ Sur le Contrat Authion :
 - 19.2 km de cours d'eau :
 - La Boire des Roux,
 - L'Authion
 - L'Automne
 - L'Anguillère
 - Le Ruisseau des Loges
 - 9 ouvrages :
 - 2 Boire des Roux
 - 5 Automne
 - 2 Ruisseau des loges
- ❖ Sur le Contrat Couasnon (2017-2018) :
 - 1.3 km :
 - Le Couasnon
 - Le Rochette
 - 1 Ouvrage :
 - Le Rochette
- ❖ Sur le Contrat Lathan et Curée :
 - 36.7 km de cours d'eau :
 - Le Lathan
 - La Riverolle
 - Le Pont Renault
 - Le Graboteau
 - La Boudardière
 - Le Bras du Perray
 - 6 ouvrages :
 - 3 Lathan
 - 3 Riverolle
- ❖ Sur le Contrat Changeon et Lane :
 - 23 km de cours d'eau :
 - Changeon
 - Lane
 - Ruisseau du Graffin
 - Ruisseau du Lavoir
 - Ruisseau du Gravot
 - La Boire du Pontarin
 - Le Ruisseau du Fondis
 - Le Ruisseau de Marcé
 - La Branne
 - 6 ouvrages :
 - 3 Boire du Pontarin
 - 2 Ruisseau du Gravot
 - 1 Ruisseau de la Branne

Les masses d'eau qui ont fait l'objet d'un diagnostic mais qui n'ont pas fait l'objet d'opération de restauration sont les suivantes :

| Nom rivière | Code de la masse d'eau | Nom de la masse d'eau | Type de la masse d'eau | Objectif écologique |
|--------------|------------------------|--|------------------------|---------------------|
| LES AULNAIES | FRGR1027 | LES AUNAIES ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC L'AUTHION | Naturelle | 2027 |
| LATHAN | FRGR2252 | LE LATHAN ET SES AFFLUENTS DEPUIS LE SOURCE JUSQU'A LA RETENUE DES MOUSSEUX | Naturelle | 2027 |

Pour évaluer l'action collective mise en œuvre au titre de ces 4 contrats, le syndicat mixte du bassin de l'Authion et de ses affluents (SMBAA) – maître d'ouvrage de ces démarches – et ses principaux partenaires techniques et financiers ont désiré lancer en 2019 leur bilan et leur évaluation. L'objectif est de dresser le bilan des actions réalisées et d'en évaluer les résultats, aussi bien en termes de réalisations, d'impacts sur les milieux que sur les usages socioéconomiques concernés, ainsi qu'en termes de dynamique territoriale.

1.4.2 Le projet de Contrat Territorial Gestion Quantitative et Qualitative des ressources en eau

En parallèle du bilan évaluatif des CTMA, la cellule d'animation et la CLE du SAGE du bassin de l'Authion élabore un programme d'actions pour une gestion qualitative et quantitative sur le territoire.

En amont de la mise en œuvre d'actions, une étude diagnostic agricole de territoire a été engagée pour le bassin versant de l'Authion. Elle vise à établir :

- Le diagnostic précis des caractéristiques de l'activité agricole et des pressions sur les ressources en eau des unités de gestion (UG) les plus déficitaires ou les plus consommatrices du territoire du SAGE Authion (pratiques à risques et vulnérabilité des ressources).
- La définition d'un programme d'actions sur 6 ans, visant à économiser l'eau et à améliorer sa qualité, basé sur le moyen prioritaire 3A du Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) du SAGE Authion « Optimisation des consommations et économies d'eau industrielles et agricoles ».

La CLE du SAGE du bassin de l'Authion a mandaté les Chambres d'agriculture de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire pour conduire un diagnostic agricole de territoire et élaborer un programme d'actions afin de proposer aux agriculteurs du territoire des mesures pour les accompagner dans l'évolution de pratiques plus favorables.

Pour répondre au mieux aux attentes des agriculteurs, un travail de concertation a été conduit avec un panel diversifié d'agriculteurs du bassin et des techniciens des différentes structures agricoles locales (coopératives, négoce, syndicats de producteurs...).

Les enjeux opérationnels à l'échelle du bassin résultant de la stratégie du SAGE et du diagnostic agricole sont déclinés dans l'ordre de priorité suivant :

1. Enjeu Quantité,
2. Enjeu Infra-structures Agro-Ecologiques,
3. Enjeu Qualité de l'eau,
4. Enjeu de gouvernance des actions.

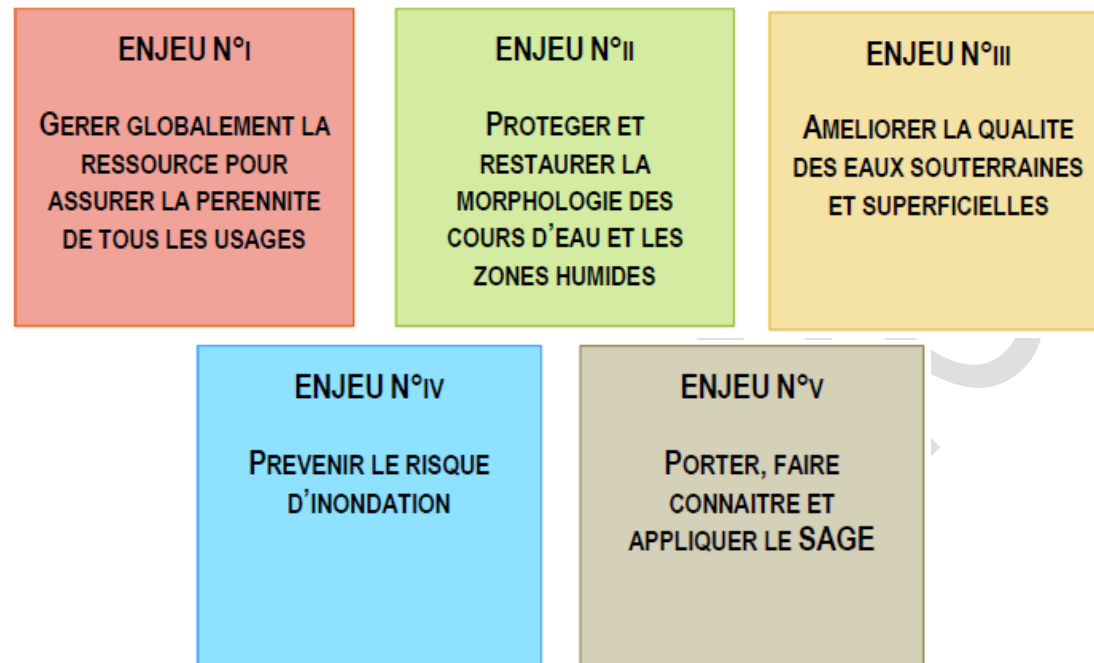
Les enjeux ne sont évidemment pas cloisonnés, ainsi une action portant majoritairement sur le développement des Infra-structures Agro-Ecologiques pourra apporter des bénéfices en matière de Qualité de l'eau.

La stratégie opérationnelle à adopter doit donc répondre à cette hiérarchisation et se concrétisera par le panel d'actions proposées et par l'envergure ou le niveau d'ambition proposé en matière de déploiement de chacune des actions.

1.4.3 Le Contrat Régional de Bassin Versant (CRBV) outil de la Région Pays de la Loire

Il s'agit du premier outil contractuel déployé à l'échelle de l'ensemble du bassin versant de l'Authion pour la mise en œuvre du SAGE. Le CRBV est un dispositif d'aides porté par la Région Pays de la Loire qui permet de financer des actions de 10% à 80% du montant HT par action (sauf animation). Le taux moyen d'aide est plafonné à 40%.

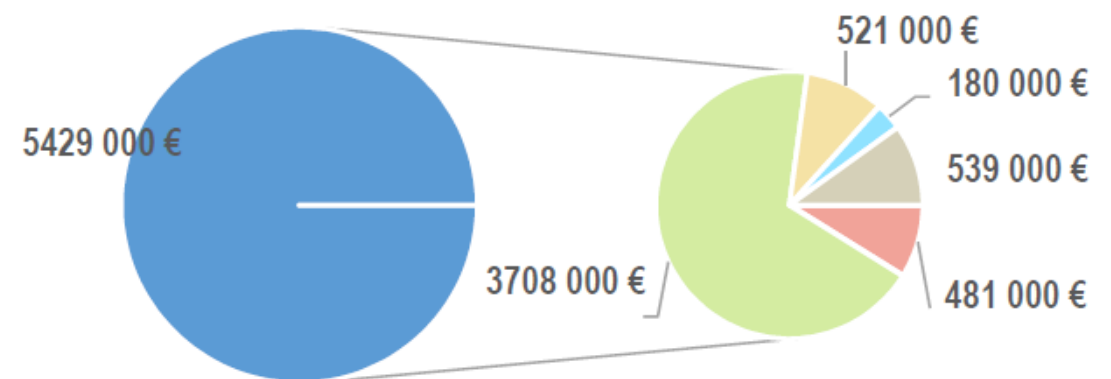
Les actions du CRBV 2018-2020 du SAGE s'organisent suivant les 5 enjeux du SAGE Authion :



Le dispositif CRBV porte sur la mise en œuvre de cinq volets dont le montant prévisionnel total s'élève à 5 429 000 € avec un montant éligible aux aides régionales de 3 508 988 €. En effet, le règlement d'intervention

de la Région précise un certain nombre d'opérations éligibles aux aides, comme par exemple (liste non exhaustive) :

- Restauration des milieux aquatiques et des zones humides,
- Amélioration de la continuité écologique (réflexion à échelle du BV),
- Réduction de l'utilisation des pesticides avec recherche de mutualisation au sein des EPCI,
- Lutte contre le ruissellement (maillage bocager, ralentissement des flux, zones tampons),
- Communication,
- Suivi qualité des eaux (évaluation des actions du contrat),
- Economie d'eau pour les collectivités...



- PARTIE QUANTITE DU PROGRAMME quantité et qualité
- PROGRAMMES DE RESTAURATION DES MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES
- PARTIE QUALITE DU PROGRAMME quantité et qualité
- PROGRAMME PREVENTION DES INONDATIONS
- PROGRAMME GOUVERNANCE, PLANIFICATION ET EVALUATION

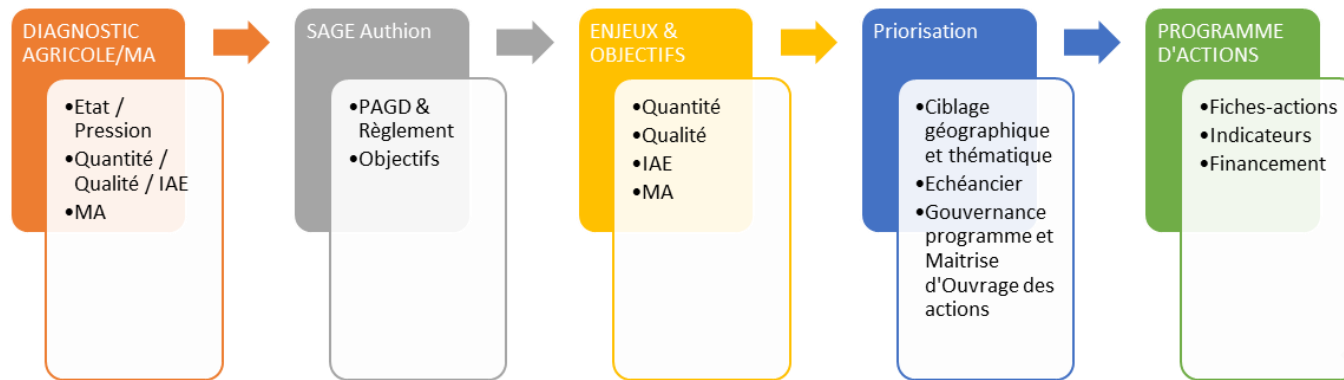
Les différents programmes d'actions permettent de cofinancer des actions et ainsi optimiser les aides publiques pour mieux soutenir des opérations visant à atteindre les objectifs fixés par le SAGE. Ainsi, les actions de restauration de la continuité écologique des cours d'eau seront financées par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne via les CTMA, et par la Région Pays de la Loire via le CRBV.

1.4.4 Le futur Contrat Territorial multithématique 2020-2026

Le bilan évaluatif actuellement mené sur les CTMA d'une part, et le diagnostic agricole du territoire mené en préparation du volet de reconquête Quantitative et Qualitative des ressources du CT d'autre part, s'attachent donc à être transversaux et doivent permettre au SMBA d'aboutir à la proposition d'un contrat multithématique (pollutions diffuses, milieux aquatiques, gestion quantitative), en cohérence avec les orientations du 11^{ème} programme d'intervention de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, et en déclinaison opérationnelle des objectifs fixés par le SAGE du bassin de l'Authion.

A l'issue du diagnostic (bilan des CTMA et diagnostic agricole du territoire), et par croisement avec les enjeux et orientations du PAGD du SAGE, les acteurs du territoire doivent définir :

- ↗ Une stratégie globale, territorialisée et sectorisée par enjeu,
- ↗ Une gouvernance, c'est à dire un pilotage chargé de la mise en œuvre de la stratégie et une organisation de la concertation avec les acteurs impliqués,
- ↗ Des objectifs à atteindre accompagnés d'indicateurs de suivis,
- ↗ Des moyens, concrétisés par le programme d'actions, ceux-ci étant organisés et dimensionnés suivant la stratégie établie et visant l'atteinte des objectifs.



1.5 Les mutualisations déjà mises en œuvre

1.5.1 Gouvernance partagée entre SMBAA et CLE : Structure unique de BV

Sur le plan de la gouvernance, les moyens humains, notamment sur les volets d'animation et de communication, sont mutualisés au sein de la structure porteuse à l'échelle de l'ensemble du bassin versant (voir mission des personnels de la cellule SAGE en annexe).

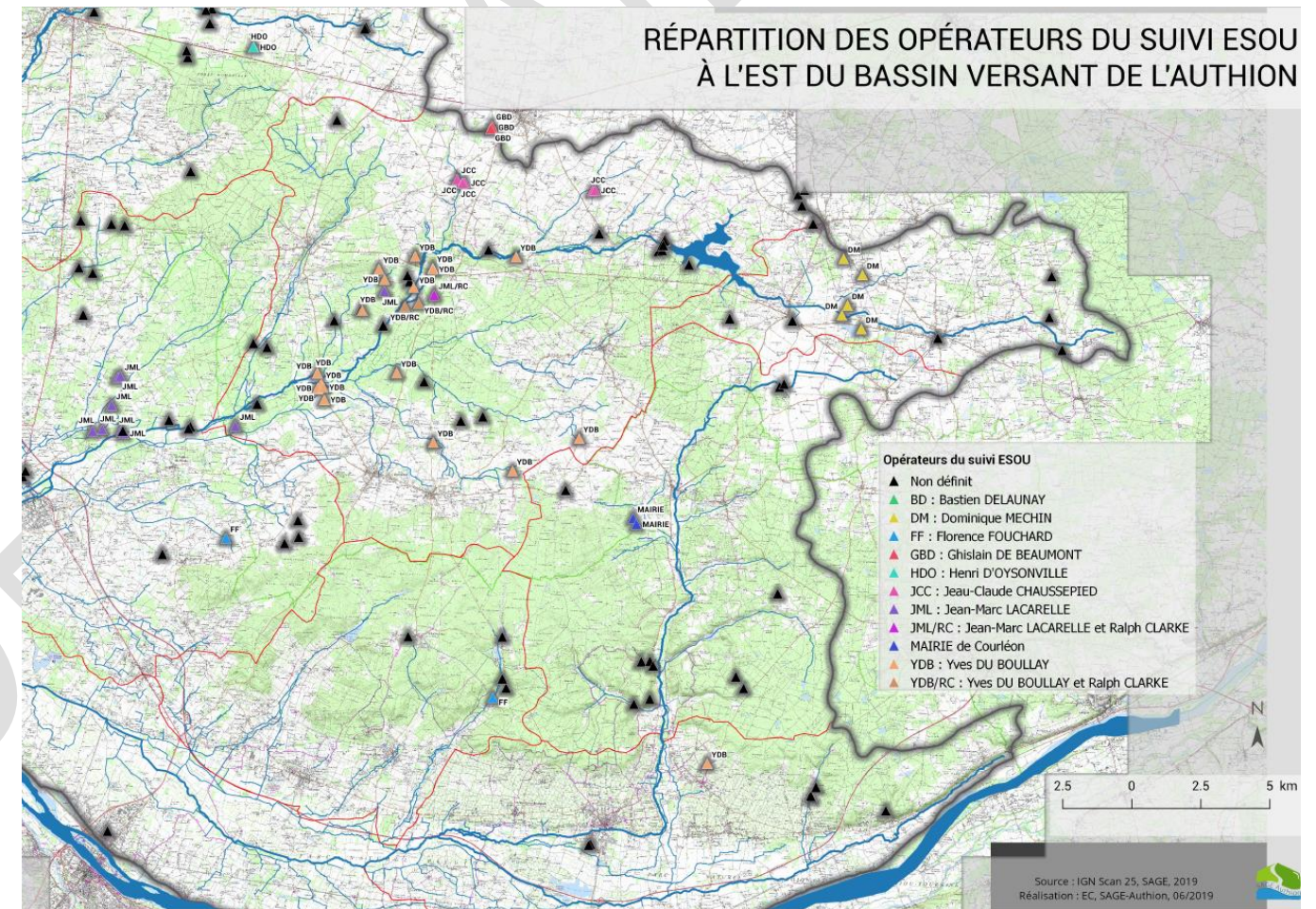
En effet, le futur contrat territorial unique étant le « bras armé » du SAGE, les personnels en charge de l'animation du SAGE travaillent à l'élaboration, au suivi de la mise en œuvre et à l'évaluation des actions déployées en application des objectifs fixés par la CLE. L'animatrice de la CLE est donc à ce titre chargée également de l'animation générale du CTU. L'animation thématique des différents volets du CT est confiée à des chargés de missions dédiés, un pour les milieux aquatiques pour 1/2 de son temps (il est également technicien de rivière sur une des sous-bassins) et un pour le volet gestion quantitative et qualitative de la ressource.

1.5.2 L'acquisition de données quantité et qualité sur le territoire

Le réseau de suivi quantité et qualité du territoire de l'Authion est dense et permet l'acquisition de données importantes pour l'évaluation des actions et réviser les enjeux. Les mutualisations sont déjà en œuvre afin d'optimiser le temps passé par chaque structure et capitaliser un maximum de données.

Pour le suivi quantitatif, la mutualisation du travail de collecte de données est encore modeste. Elle concerne surtout un partage des suivis de débits des cours d'eau entre le SMBAA et l'Entente interdépartementale

Authion. Les suivis piézométriques sont également partagés avec quelques acteurs privés du territoire (observateurs bénévoles munis de sondes piézométriques fournies par le SMBAA) et le Syndicat des Forestiers de l'Anjou qui a souhaité mutualiser avec le SMBAA l'équipement automatique de quelques piézomètres importants du bassin.

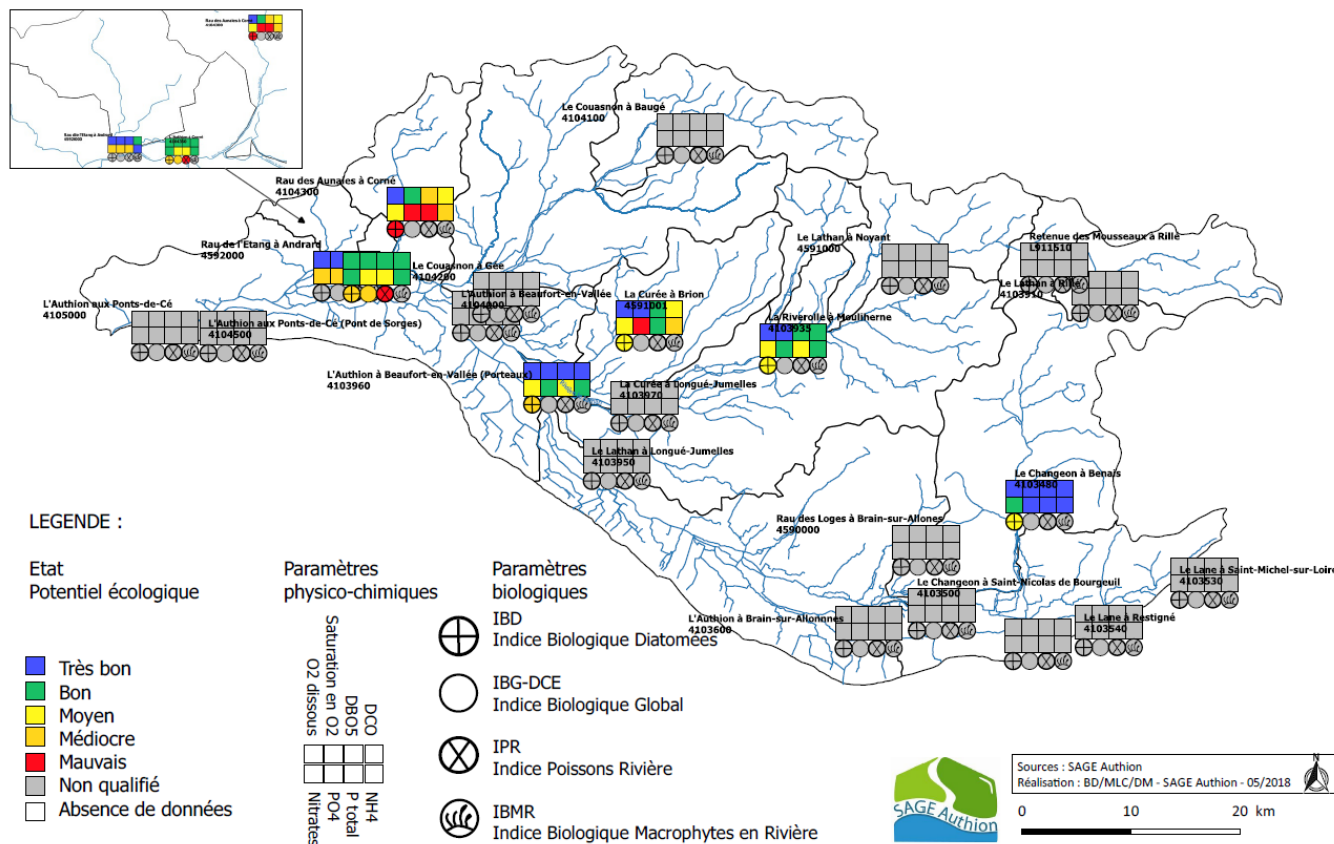


Pour le suivi qualité, les données du SAGE sont partagées entre l'Entente interdépartementale Authion et le Département de Maine et Loire. Le SMBAA quant à lui réalise les suivis IBD, IBG et IPR dans le cadre des projets de travaux sur les cours d'eau, avant et après les interventions. L'ensemble des données Entente interdépartementale et SMBAA est bancarisé et transmis à l'Agence de l'Eau.

Réseaux des 14 points de suivi existants :

- Réseau de contrôle et de surveillance (RCS) : AELB, 6 points dont plan d'eau de Rillé.
- Réseau de contrôle opérationnel (RCO) : Conseils Départementaux de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire, 2 points dans le bassin (1 pour chaque département).
- Réseau de contrôle additionnel (RCA) : Entente/SAGE, 6 points (5 en Maine-et-Loire et 1 en Indre-et-Loire) auxquels s'ajoutent 2 stations fixes en 2018 : Masse d'eau de l'Etang et ruisseau des Loges intégré dans la masse d'eau de l'Authion moyen.

CARTE DE QUALITE 2017
RESEAU DE SUIVI ENTENTE/SAGE AUTHION



Les données 2018 sont en cours de traitement suite à des problèmes rencontrés lors de la bancarisation.

Les 6 stations complémentaires¹ sont les suivantes :

- Le Ruisseau des Aulnaies (Corné) : station n° 04104300.
- La Riverolle au Pont des Champs (Mouliherne) : station n° 04103935.
- Le Changeon au Paluau (Benais) : station n° 04103480.
- La Curée (Beaufort en Vallée) : station n° 04591001.
- L'Authion au Pont de Porteaux (Beaufort en Vallée) : station n° 04103960.
- L'Authion à Tivoli (Corné) : station n° 04104350.

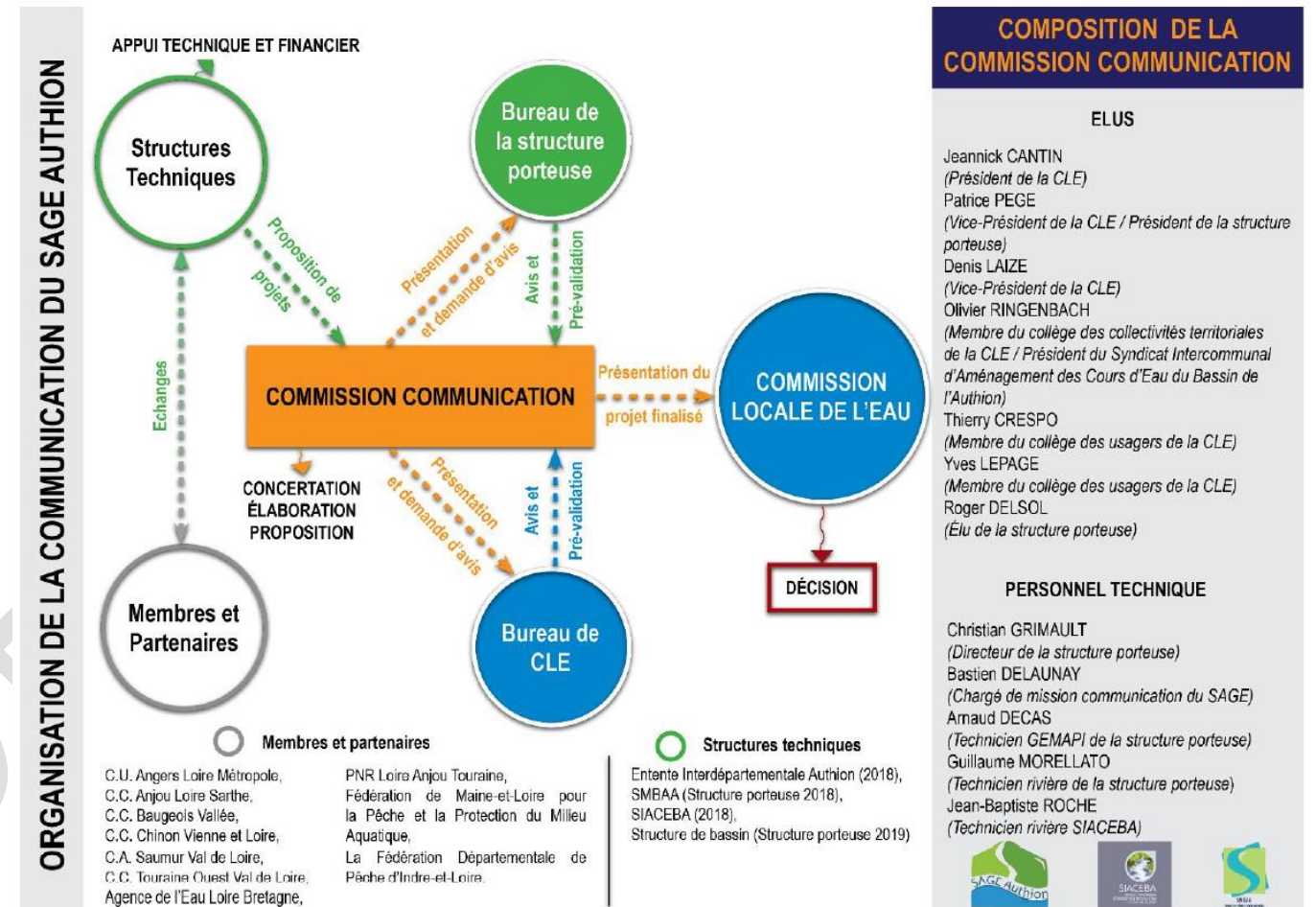
1 station tournante :

- Le ruisseau de l'étang (Andard) : station n° 04592000.

1.5.3 La communication

Le volet communication, et donc les personnels en charge, sont mutualisés entre le SAGE et le SMBAA sa structure porteuse. Ainsi une commission dédiée à la communication a été créée regroupant des élus du

SMBAA et des membres de la CLE du SAGE Authion. Ensemble ils ont élaboré un plan de communication partagé pour mettre en place des actions de communication en cohérence avec les objectifs du SAGE.



Ce plan de communication comporte 16 fiches actions visant à décliner des dispositions du PAGD du SAGE.

Une des actions phare de ce plan de communication était le développement d'un site internet commun au SAGE et au SMBAA. Ce dernier est en ligne depuis le mois de septembre 2019.

Plan de communication du SAGE et de sa structure porteuse

| N° action | Action | Description action | Disposition PAGD | Groupe cible | Opérateur | Fréquence |
|-----------|--|---|--|---|--|--|
| 1 | Développement et enrichissement du site internet | Refonte du site web du SAGE avec intégration de la structure porteuse (cartographie interactive, mise à disposition de données, informations sur la structure et le territoire, vidéos, ...). | 12.B.1 12.B.2 12.B.3 | Tout public | Structure porteuse Prestataire | 1 fois |
| | | Alimentation des rubriques du site et veille technique. | | | Structure porteuse | MAJ 4 fois /mois |
| 2 | Identité visuelle | Harmonisation de la charte graphique du SAGE avec celle de la structure porteuse. | | Tout public | Structure porteuse | 1 fois |
| 3 | Newsletter | Par mail et sur le site internet. Diffusion des informations relatives au SAGE, à la structure porteuse et à ses partenaires. | 12.B.2 12.B.3 | Membres de la CLE Elus Partenaires techniques | Structure porteuse | 6 fois / an |
| 4 | Observatoire du bassin versant | Diffuser des données par mail, site internet ou plate-forme d'échanges. | 2.B.2 5.A.4 9.A.2 | Membres de la CLE Elus Partenaires techniques Partenaires financiers Prestataires | Structure porteuse | En continue A la demande |
| 5 | Rapport de présentation du SAGE et de ses actions | Expliquer l'intérêt du SAGE et de ses actions. | 12.B.2 12.B.3 | Tout public | Structure porteuse | 1 fois à l'approbation du SAGE |
| 6 | Supports d'animation sur le SAGE et ses actions | Présenter les missions et actions liées au SAGE (panneaux et documents). | | Tout public | Structure porteuse | 1 fois à l'approbation du SAGE |
| 7 | Suivi de l'avancée des travaux du SAGE | Rédiger les comptes-rendus de réunion, les commissions de travail, les rapports d'études complémentaires, les rendus de stage, ... | | Membres de la CLE, Élus Partenaires techniques et financiers | Structure porteuse | En continue |
| 8 | Tableau de bord du SAGE | Informier et orienter sur l'avancée du SAGE et de ses actions au travers d'indicateurs. Fournir un outil de communication polyvalent et ciblé. | Toutes les dispositions et règles | Tout public (priorité CLE, Elus, acteurs du territoire et usagers de l'eau) | Structure porteuse | 1 fois / an |
| 9 | Lettre d'informations | Information annuelle sur le SAGE, la structure porteuse et leurs actions. | 12.B.2 12.B.3 | Tout public (priorité CLE et partenaires financiers) | Structure porteuse | 1 fois / an |
| 10 | Articles et communiqués de presse | Réalisation, à la demande, d'articles et de communiqués de presse sur les actions du SAGE et de la structure porteuse. | | Tout public | Structure porteuse Prestataire | Variable |
| 11 | Panneaux et plaquettes d'information | Réaliser des supports de communication / sensibilisation sur des secteurs géographiques et/ou des thématiques diverses et variées. Possibilité de réaliser une exposition tournante dans les mairies. | 2.B.2 3.B.2 5.A.4 9.A.2 12.B.3 | Tout public (priorité Élus, riverains et usagers de l'eau) | Structure porteuse | 3 panneaux. Plaquettes : variable |
| 12 | Panneaux in-situ | Réaliser des panneaux informatifs sur des thématiques variées Mettre en place des panneaux permanents sur site afin d'améliorer la connaissance des milieux aquatiques | 12.B.3 | Tout public | Structure porteuse Prestataire Collectivités | Variable |
| 13 | Rencontres thématiques « Eau, milieux aquatiques » | Proposer une rencontre thématique avec présentation en salle et visite sur le terrain (commission géographique, ...). | | Membres de la CLE Elus et délégués communaux Partenaires techniques et financiers | Structure porteuse Partenaires techniques | 2 fois / an / commission Variable SAGE |
| 14 | Journées techniques | Organiser des journées techniques sur une ou plusieurs thématiques pour les différents acteurs du territoire. | | Membres de la CLE Elus Agents de la structure porteuse Partenaires techniques | Structure porteuse Partenaires techniques | 2 fois / an |
| 15 | Interventions pédagogiques | Organiser des journées pédagogiques et ludiques (randonnées, manifestations, interventions en salle, jeux, ...) à destination du grand public | | Tout public (priorité habitants et scolaires) | Structure porteuse Partenaires techniques | A la demande |
| 16 | Supports multimédia | Retranscription des actions et des travaux de la structure porteuse et du SAGE Authion sous forme de films (utilisation de drone, caméra, ...) | | Tout public | Structure porteuse Prestataire | Variable |

ALERTE SÉCHERESSE : Soyez vigilant avec votre consommation d'eau.



LE SMBA | LE SAGE DE L'AUTHION | LE TERRITOIRE | LES ACTEURS | NOS ACTIONS | L'EAU ET MOI

RECHERCHER

Syndicat Mixte du Bassin de l'Authion et de ses Affluents

SAGE Authion

LES 5 ENJEUX DU SAGE :

01

QUANTITÉ

Gérer globalement la ressource pour assurer la pérennité de tous les usages

02

MILIEUX AQUATIQUES

Protéger & restaurer la morphologie des cours d'eau et les zones humides de manière différenciée sur le territoire

03

QUALITÉ

Améliorer la qualité des eaux souterraines et superficielles.

04

INONDATIONS

Prévenir le risque d'inondation dans le Val d'Authion.

05

GOUVERNANCE SAGE

Porter, faire connaître et appliquer le SAGE

Tableau 1 : Les orientations du SDAGE Loire-Bretagne 2016-2021 et les orientations du SAGE Authion qui en découlent

| Directive cadre sur l'eau | Orientations du SDAGE Loire-Bretagne | Orientations du SAGE de l'Authion identifiées en phase de diagnostic | ENJEUX du SAGE Authion identifiés en phase stratégie |
|--|--|---|---|
| Atteindre le bon état/potential des eaux et des milieux aquatiques | 1. Repenser les aménagements de cours d'eau 6. Protéger la santé en protégeant la ressource en eau 8. Préserver les zones humides 9. Préserver la biodiversité aquatique 11. Préserver les têtes de bassin versant | <ul style="list-style-type: none"> Restaurer la continuité écologique piscicole et sédimentaire (aménagement ou gestion adaptée) Améliorer le débit d'étiage des cours d'eau non-réalimentés Stabiliser ou réduire l'artificialisation des cours d'eau réalimentés Préserver et restaurer les têtes de bassin versant Inventorier les milieux à préserver Simplifier l'organisation territoriale des syndicats d'aménagement | Protéger et restaurer la morphologie des cours d'eau et les zones humides de manière différenciée sur le territoire |
| | 2. Réduire la pollution par les nitrates 3. Réduire la pollution organique et bactériologique 4. Maîtriser la pollution par les pesticides 5. Maîtriser les pollutions dues aux substances dangereuses | <ul style="list-style-type: none"> Réduire les apports et les transferts de polluants dans l'eau Préserver la qualité des nappes Poursuivre le processus d'acquisition de connaissances de l'état qualitatif | Améliorer la qualité des eaux souterraines et superficielles |
| | 7. Maîtriser les prélèvements d'eau | <ul style="list-style-type: none"> Améliorer la connaissance des nappes et des prélèvements (et les relations avec les cours d'eau) Adapter la consommation d'eau en tenant compte du volume prélevable et de l'ensemble des usages et des pratiques Appliquer les dispositions du SDAGE concernant la nappe du Cénomani Prévenir le rabattement des nappes d'accompagnement Améliorer le débit d'étiage des cours d'eau non-réalimentés | Gérer globalement la ressource pour assurer la pérennité de tous les usages |
| | 10. Préserver le littoral | <ul style="list-style-type: none"> / | / |
| | | <ul style="list-style-type: none"> Lutter contre les inondations de l'Authion Mieux informer sur les risques liés aux crues de la Loire | Prévenir le risque d'inondations dans le Val d'Authion |
| | 12. Faciliter la gouvernance locale et renforcer la cohérence des territoires et des politiques publiques 13. Mettre en place des outils réglementaires et financiers 14. Informer, sensibiliser, favoriser les échanges | <ul style="list-style-type: none"> Tous les enjeux Créer une structure porteuse pour la mise en œuvre du SAGE | Porter, faire connaître et appliquer le SAGE |

2 Plan d'actions pluriannuel de la Commission Locale de l'Eau

Il s'agit, pour la CLE d'identifier globalement à l'échelle du territoire du SAGE du bassin de l'Authion les grands enjeux de la gestion de l'eau, les types d'actions prioritaires adaptées à ce territoire pour atteindre le bon état des eaux en 2027 et les difficultés pouvant être rencontrées.

2.1 Le plan d'actions du SAGE en déclinaison du SDAGE Loire Loire-Bretagne (2016-2021) et de son programme de mesures

Le SAGE du bassin de l'Authion doit répondre, en les précisant, aux enjeux du SDAGE Loire-Bretagne et être compatible avec ses orientations fondamentales et ses dispositions.

Le SAGE du bassin de l'Authion approuvé en décembre 2017, par les dispositions de son PAGD, précise explicitement les dispositions du SDAGE 2016-2021.

A l'échelle du bassin de l'Authion, les actions découlant de sa mise en œuvre, et programmées à travers les différents outils contractuels (CT et CRBV en particulier), répondent au programme de mesures du précédent SDAGE.

La cohérence des grands enjeux du territoire et les actions prioritaires à mettre en œuvre pour le SAGE Authion est recherchée avec le programme de mesures du SDAGE et sa mise à jour :

Concernant la gestion quantitative de la ressource en eau (Mesures « Ressources ») :

- La poursuite de l'acquisition de connaissances des ressources et des prélèvements ;
- L'amélioration de l'infiltration des eaux de ruissellement (agricoles et urbaines) et la réduction des pertes par évaporation ;
- L'amélioration des pratiques d'irrigation et mesures d'économie d'eau en agriculture, industrie, collectivités et grand public ;
- Le développement des mesures de substitution des prélèvements sur les ressources déficitaires ;
- L'adaptation des modes de production et de consommation au changement climatique.

Concernant les milieux aquatiques (Mesures « Morphologie ») :

- La restauration et renaturation de la morphologie du lit mineur ;
- La gestion, l'aménagement ou la suppression des ouvrages existants pour restaurer la continuité écologique et sédimentaire ;
- L'amélioration de la connectivité latérale ;
- La restauration de la fonctionnalité des rivières et de leurs annexes ;
- La gestion, l'entretien et la restauration des zones humides ;
- La reconquête et la protection de la biodiversité.

Concernant la qualité des eaux souterraines et superficielles (Mesures « Qualité ») :

- La poursuite de l'acquisition de connaissances de la qualité des eaux et des sources de pollution
- L'amélioration de la qualité des rejets urbains et industriels ;

- La réduction des apports en pesticides par les collectivités et par les infrastructures publiques ;
- L'accompagnement de l'agriculture vers des systèmes de production de moins en moins utilisateurs de produits phytopharmaceutiques ;
- L'équipement des installations dans les périmètres de captage pour la maîtrise des pollutions accidentelles ;
- Le développement de dispositifs de réduction du transfert des polluants dans l'eau.

Concernant la prévention du risque d'inondation (Mesures « Inondations »)

- Le développement de la culture du risque ;
- L'aménagement de l'espace pour ralentir les écoulements d'eau et préserver les zones sensibles ;
- La préservation et la restauration des zones d'expansion de crues.

2.2 Les enjeux du territoire du bassin de l'Authion

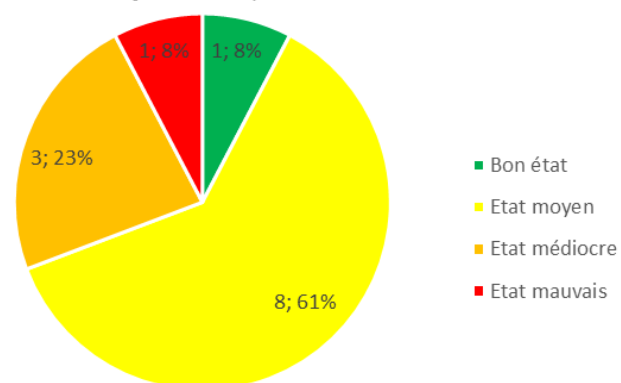
Les travaux préliminaires du SAGE ont permis, à partir des objectifs de la directive-cadre sur l'eau, des 14 orientations réactualisées du SDAGE et du SAGE Authion, d'établir la liste des enjeux du SAGE et de les hiérarchiser (voir tableau page précédente).

La Directive Cadre sur l'Eau adoptée le 23 octobre 2000, établit un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau. Son objectif sur le plan écologique peut se résumer ainsi : Atteindre d'ici 2021 le « bon état » (état écologique c'est-à-dire indicateurs physico-chimiques et biologiques) pour 21% des masses d'eau de surface. Les autres masses d'eau ont jusqu'à 2027.

Le territoire du SAGE Authion compte 13 masses d'eau (mise à jour 2015 de l'état des masses d'eau)

- 1 masse d'eau classée en « Bon état », (FRGR1004) ;
- 8 masses d'eau sont classées en « Etat moyen », (FRGR0453, FRGR1006, FRGR1561, FRGR0450, FRGR1005, FRGR2252, FRGR0449, FRGR0452). Parmi ces masses d'eau, la Riverolle (FRGR1006) est classée en ME prioritaire au PAOT ;
- 3 masses d'eau classée en « Etat médiocre », (FRGR0451, FRGR0488, FRGR1027) ;
- 1 masses d'eau sont classée en « Etat mauvais », (FRGR1003).

État écologique des masses d'eau superficielles (mise à jour 2015)



Le territoire du SAGE Authion compte 7 masses d'eaux souterraines, 3 sont classées en « Etat médiocre » et seulement 4 sont classées en « Bon état ».

2.3 Programme d'actions et priorités de la CLE

Les enjeux du SAGE ont été hiérarchisés en fonction de l'expertise technique du territoire, des préoccupations majeures des acteurs et des plus-values attendues du SAGE par rapport à l'existant. Dans le cadre de l'approbation du SAGE en décembre 2017, cette hiérarchisation a été adoptée dans les termes suivants :

| Enjeux | Plus-values attendues du SAGE | Hiérarchisation des enjeux |
|--|--|----------------------------|
| | <ul style="list-style-type: none"> Réalisation d'inventaires homogènes des zones humides à l'échelle du bassin versant Porter une action forte pour reconquérir le patrimoine écologique (milieux aquatiques et milieux naturels) Guides de gestion des espaces et des espèces aquatiques | |
| Améliorer la qualité des eaux souterraines et superficielles | <ul style="list-style-type: none"> Amélioration locale de la connaissance (déficit de connaissance sur l'Authion et ses affluents, du Lathan et son principal affluent La Riverolle, ainsi que l'Automne, les Loges, l'Anguillière et la Curée) Définition de programmes de mesures et d'actions pour réduire les apports en polluants Définition de programmes d'actions pour résorber les sources de pollution en lien avec les captages prioritaires du Grenelle¹ (bassins d'alimentation de captages) Actions plus ciblées que pour les eaux de surface | ENJEU N°III |
| Prévenir le risque d'inondations dans le Val d'Authion | <ul style="list-style-type: none"> Plus-values potentielles dans les secteurs fortement contributeurs (Changeon, Couasnon et Lathan) | ENJEU N°IV |
| Porter, faire connaître et appliquer le SAGE | <ul style="list-style-type: none"> Simplification de la maîtrise d'ouvrage du bassin versant. | ENJEU N°V |

| Enjeux | Plus-values attendues du SAGE | Hiérarchisation des enjeux |
|---|--|----------------------------|
| Gérer globalement la ressource pour assurer la pérennité de tous les usages | <ul style="list-style-type: none"> Définition des Volumes Prélevables par ressources et par usages Réduction des pertes par évaporation et infiltration dans les eaux souterraines des eaux issues de la réalimentation Amélioration des débits d'étiage Obtention d'informations complémentaires sur les impacts des rabattements de nappes sur les niveaux des nappes, les débits d'étiage et les zones humides connexes | ENJEU N°I |
| Protéger et restaurer la morphologie des cours d'eau et les zones humides de manière différenciée sur le territoire | <ul style="list-style-type: none"> Définition de programmes d'actions visant à répondre aux exigences de la DCE (nombreuses masses d'eau concernées) Gestion collective des ouvrages Actions de renaturation effectuées dans le cadre des contrats territoriaux | ENJEU N°II |

Le dimensionnement et le ciblage géographique de chacune des actions doivent être proportionnés au niveau de l'enjeu avec une déclinaison géographique adaptée répondant aux enseignements du diagnostic.

Il appartient à la CLE et au SMBAA, structure porteuse du SAGE et chef de file du programme d'actions multithématique et multi-maîtrise d'ouvrage, de définir les objectifs et de les hiérarchiser.

Pour chacun des 5 enjeux, la CLE a défini douze objectifs généraux déclinés en vingt-cinq moyens prioritaires justifiés par les éléments de contexte et de l'état des lieux réactualisé. Pour chaque objectif général les moyens prioritaires ont été déclinés en dispositions permettant de satisfaire aux principes énoncés aux articles L. 211-1 et L. 430-1.

¹ Captages de Beaufort-en-Vallée, Neuillé et Allonnes.

| | LES OBJECTIFS GENERAUX DU SAGE AUTHION | LES MOYENS PRIORITAIRES | | LIBELLÉS DES GROUPES D'ACTIONS | PROGRAMMES D'ACTIONS/OUTILS CONTRACTUELS | Niveau de priorité | Echéance | ARTICULATION AVEC AUTRES DISPOSITIFS ET/OU ACTEURS |
|--|--|-------------------------|---|---|--|--------------------|---|--|
| | | N° | LIBELLÉS | | | | | |
| ENJEU N°1 : Gérer globalement la ressource pour assurer la pérennité de tous les usages | OBJECTIF GENERAL N°GR-1 Améliorer la connaissance | 1.A | Amélioration de la connaissance des ressources | Conventions R&D en partenariat avec le BRGM et institutionnels du bassin versant de l'Authion avec équipements piézométriques Amélioration de production et de diffusion de la donnée quantité. | CRBV Contrat Territorial volet Quantité et Qualité Etudes support du SAGE | 1 | 2023 en vue de la révision du SAGE | Co maîtrise d'ouvrage avec l'Entente interdépartementale de l'Authion Réseau ADES du BRGM |
| | | 1.B | Amélioration de la connaissance des prélèvements | Contrôler et harmoniser les données de prélèvements Dispositif réglementaire et outil de mise en œuvre spécifique. | OUGC | 1 | 2021 en vue de la révision de l'étude « Volumes prélevables » | Organisme Unique de Gestion Collective (OUGC) : Autorisation Unique de Prélèvements (AUP). Contrôles et instruction des demandes par les services de l'Etat |
| | OBJECTIF GENERAL N°GR-2 Réglementer et organiser la gestion des Volumes Prélevables | 2.A | Organisation de la gestion collective | Définir le Volume Prélevable et le répartir par catégories d'utilisateurs Révision de l'étude des Volumes Prélevables. Dispositif réglementaire et outil de mise en œuvre spécifique. | Etudes support du SAGE | 1 | Réalisé en 2016 2021 | Organisme Unique de Gestion Collective (OUGC) : Suivi, dépôts des demandes et bilans annuels. Contrôles et instruction des demandes par les services de l'Etat |
| | | 2.B | Déclinaison des Volumes Prélevables en objectifs réglementaires et gestion de crise | Poursuivre la préservation des nappes destinées à l'eau potable Améliorer la diffusion de l'information relative aux situations de sécheresse Dispositif réglementaire et outil de mise en œuvre spécifique Réviser et élargir le champ des arrêtés-cadres sécheresse | CRBV Contrat Territorial volet Quantité et Qualité Etudes support du SAGE Arrêté-cadre sécheresse | 2 1 | 2019 | Collectivités en charge de l'eau potable Services de l'Etat |
| | OBJECTIF GENERAL N°GR-3 Optimiser la gestion de l'eau | 3.A | Optimisation des consommations et économies d'eau industrielles et agricoles | Accompagner les industriels et les professionnels vers des systèmes plus économes en eau Faire évoluer les techniques d'irrigation à l'échelle de l'exploitation pour les rendre plus économes Adapter les pratiques agricoles pour diminuer les consommations d'eau Intégrer la création ou l'extension des réseaux collectifs d'irrigation sous pression d'un point de vue environnemental | Contrat Territorial volet Quantité et Qualité | 1 | A partir de 2020 2022 | Co maîtrise d'ouvrage avec les acteurs agricoles et les industriels du territoire Entente interdépartementale de l'Authion |
| | | 3.B | Développement des économies d'eau des collectivités territoriales et des particuliers | Développer les économies d'eau dans les établissements publics Faire évoluer les comportements des citoyens en faveur des économies d'eau. | Contrat Territorial volet Quantité et Qualité | 2 | A partir de 2020 | Maîtrise d'ouvrage par les EPCI du territoire |
| | OBJECTIF GENERAL N°GR-4 Orienter les opérations d'aménagements du territoire et les équipements hydrauliques pour un meilleur stockage hivernal de l'eau et une réduction de la sévérité des étiages | 4.A | Amélioration des débits d'étiage des cours d'eau non-réalimentés | Améliorer la structure des forages pour réduire la communication entre nappes Améliorer la déconnexion estivale des retenues et des étangs aux cours d'eau En unité de gestion déficitaire, favoriser et encadrer le développement des retenues de substitution | Contrat Territorial volet Quantité et Qualité | 2 | | |
| | | 4.B | Développement de la capacité de stockage hivernal de l'eau | Restaurer des zones humides Réserver des zones-tampon pour limiter les effets du drainage Utiliser les zones d'expansion de crues pour la recharge des nappes En unité de gestion non déficitaire accompagner le stockage hivernal de l'eau dans des réserves étanches | Contrat Territorial volets Quantité et Qualité et Milieux Aquatiques CRBV Appels à projet LIFE REVERS'EAU | 1 | | Co-maîtrise d'ouvrage avec les EPCI du territoire |

| | LES OBJECTIFS GENEVAUX DU SAGE AUTHION | LES MOYENS PRIORITAIRES | | LIBELLES DES GROUPES D'ACTIONS | PROGRAMMES D'ACTIONS/OUTILS CONTRACTUELS | Niveau de priorité | Echéance | ARTICULATION AVEC AUTRES DISPOSITIFS ET/OU ACTEURS |
|---|---|-------------------------|---|---|--|--------------------|----------|--|
| | | N° | LIBELLES DES MOYENS PRIORITAIRES | | | | | |
| ENJEU N°II : Protéger et restaurer la morphologie des cours d'eau et les zones humides de manière différenciée sur le territoire | OBJECTIF GENERAL N°MA-5 Accompagner la mise en œuvre du classement des cours d'eau et établir un plan d'action pour la restauration de la qualité morphologique des cours d'eau du bassin versant | 5.A | Plan d'action de restauration de la continuité piscicole et de la qualité morphologique des cours d'eau | Restaurer les continuités écologiques dans le respect de tous les usages et en fonction des enjeux économiques Assurer la continuité Loire-Authion pour les 3 ouvrages structurants de l'Authion Aval Améliorer les fonctionnalités des milieux aquatiques et coordonner la mise en œuvre des différents contrats milieux Informers les propriétaires d'ouvrages et les usagers des problématiques cours d'eau | Contrat Territorial volet Milieux Aquatiques CRBV | 1 | 2024 | Entente Interdépartementale de l'Authion |
| | | 5.B | Accompagnement à l'application du classement des cours d'eau (continuité écologique) | Amélioration de la gestion hydraulique de l'Authion, du Couasnon et du Lathan / Curée Améliorer la connaissance du statut juridique des ouvrages Définir un règlement-cadre de gestion des ouvrages | Contrat Territorial volet Quantité et Qualité et Milieux Aquatiques CRBV | 2 | | Guide du riverain, site internet |
| | OBJECTIF GENERAL N°MA-6 Améliorer de façon continue l'entretien des milieux aquatiques pour le respect de leurs fonctionnalités écologiques et hydrauliques | 6.A | Définition d'un cadre de bonnes pratiques pour l'entretien du réseau hydrographique | Amélioration de la gestion hydraulique de l'Authion (plan de gestion différencié du réseau stratégique du Territoire à Risque Inondation du Val d'Authion Lane). | Moyens propres du SMBAA | 2 | 2026 | |
| | | 6.B | Lutte contre les espèces exotiques envahissantes | Conduire la lutte contre les espèces exotiques envahissantes Elaborer une stratégie de lutte contre les espèces exotiques envahissantes | Moyens propres du SMBAA. | 3 | | |
| | OBJECTIF GENERAL N°MA-7 Améliorer la connaissance, la gestion des zones humides et des têtes de bassins versants | 7.A | Inventaire, préservation et restauration des zones humides | Inventorier les zones humides dans le cadre d'un diagnostic territorial Intégrer les zones humides dans l'aménagement du territoire | Contrat Territorial volet Milieux Aquatiques CRBV | 2 | 2023 | Maîtrise d'ouvrage par les EPCI du territoire |
| | | 7.B | Amélioration de la connaissance et restauration des têtes de bassins en tenant compte de leurs spécificités | Diagnostic et restauration d'un réseau de mares des massifs forestiers de Monnaie et Chandélais Affiner les connaissances hydrologiques, hydrogéologiques et géographiques des têtes de bassins en vue de leur préservation et restauration | Appel à projets Biodiversité CRBV | 1 | 2021 | ONF |

| | LES OBJECTIFS GENERAUX DU SAGE AUTHION | LES MOYENS PRIORITAIRES | | LIBELLES DES GROUPES D' ACTIONS | PROGRAMMES D' ACTIONS/OUTILS CONTRACTUELS | Niveau de priorité | Echéance | ARTICULATION AVEC AUTRES DISPOSITIFS ET/OU ACTEURS |
|---|---|-------------------------|---|--|---|--------------------|--------------|---|
| | | N° | LIBELLES DES MOYENS PRIORITAIRES | | | | | |
| ENJEU N°III : Améliorer la qualité des eaux souterraines et superficielles | OBJECTIF GENERAL N°QE-8 Améliorer la connaissance | 8.A | Amélioration de la connaissance de la qualité des eaux et quantification de l'origine des polluants | Consolidation du réseau de mesures Amélioration du suivi de la qualité des eaux et des milieux aquatiques (substances émergentes et pesticides). Déploiement des suivis de la température des eaux et petit matériel sur les stations. | CRBV Contrat Territorial volet Quantité et Qualité | 1 | En continu | Réseaux de RCO et RCS. Suivis des populations piscicoles (bassin) et des températures (Changeon) par les fédérations de pêche. |
| | OBJECTIF GENERAL N°QE-9 Réduire les flux de pollution diffuse et ponctuelle | 9.A | Etablissement d'un plan de réduction de l'usage des produits phytopharmaceutiques | Concevoir par branche professionnelle des engagements de réduction de l'usage des pesticides : Charte agricole Réduire l'utilisation de pesticides des personnes publiques et sensibiliser les particuliers : plan de désherbage | Contrat Territorial volet Quantité et Qualité CRBV | 1 | 2021 2019 | Collectivités du territoire |
| | | 9.B | Accompagnement des agriculteurs vers des systèmes de production de moins en moins polluants | Former les agriculteurs à la réduction efficace des intrants Inciter les agriculteurs à améliorer le taux de matière organique dans les sols | Contrat Territorial volet Quantité et Qualité | 1 | 2022 | Co maîtrise d'ouvrage avec les acteurs agricoles du territoire |
| | | 9.C | Amélioration de la qualité des rejets urbains et industriels | Améliorer la qualité des rejets ponctuels d'eaux usées Améliorer le traitement des eaux pluviales urbaines | Contrat Territorial volet Quantité et Qualité | 2 | 2025 | Co-maîtrise d'ouvrage avec les EPCI du territoire |
| | OBJECTIF GENERAL N°QE-10 Préserver la qualité des eaux brutes destinées à l'AEP | 10.A | Réduction des pollutions accidentelles et diffuses dans les périmètres de protection | Evaluer et compléter si besoin les démarches de protection de captage à l'échelle des bassins d'alimentation Contribuer à une gestion foncière au service des ressources en eau | Contrat Territorial volet Quantité et Qualité | 2 | 2025 | Maîtrise d'ouvrage par les EPCI du territoire |
| | | 10.B | Implantation de dispositifs de réduction du transfert des polluants dans l'eau | Etablir un programme d'implantation et d'entretien des haies, ripisylves et des bandes enherbées Favoriser l'occupation hivernale du sol (couverts végétaux) | Contrat Territorial volet Quantité et Qualité Appels à projet LIFE REVERS'EAU | 2 | 2025 | Contrat Territorial volet Quantité et Qualité Co maîtrise d'ouvrage avec les acteurs agricoles du territoire |

| ENJEU | LES OBJECTIFS GÉNÉRAUX DU SAGE AUTHION | LES MOYENS PRIORITAIRES | | LIBELLES DES GROUPES D' ACTIONS | PROGRAMMES D' ACTIONS/OUTILS CONTRACTUELS | Niveau de priorité | Echéance | ARTICULATION AVEC AUTRES DISPOSITIFS ET/OU ACTEURS |
|--|---|-------------------------|--|--|--|--------------------|----------|---|
| | | N° | LIBELLES DES MOYENS PRIORITAIRES | | | | | |
| ENJEU N°IV : PREVENIR LE RISQUE D'INONDATIONS DANS LE VAL D'AUTHION | OBJECTIF GENERAL N°IN-11 Réduire la vulnérabilité et les aléas en développant une approche globale des risques | 11.A | Développement de la culture et de la connaissance du risque | Faciliter les modalités de communication entre les différents opérateurs du bassin | Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM) CRBV FEDER | 3 | | EP Loire EPCI du territoire Entente Interdépartementale de l'Authion Entreprises les plus exposées |
| | | 11.B | Aménagement de l'espace pour ralentir les écoulements d'eau | Inventorier, préserver, restaurer et développer les éléments paysagers et bocagers Limiter l'imperméabilisation des sols et favoriser l'infiltration des eaux pluviales | Contrat Territorial volet Quantité et Qualité Appels à projet LIFE REVERS'EAU Schéma directeur d'assainissement | 2 | 2025 | Propriétaires forestiers Maîtrise d'ouvrage par les EPCI du territoire |
| | | 11.C | Inventaire, préservation et restauration des zones d'expansion de crue | Mieux connaître pour mieux gérer les zones inondables et les zones d'expansion des crues existantes et potentielles sur l'ensemble des sous-bassins des affluents de l'Authion | Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM) CRBV FEDER | 1 | | Maîtrise d'ouvrage par l'Etat, l'EPL, les EPCI du territoire |

| ENJEU | LES OBJECTIFS GÉNÉRAUX DU SAGE AUTHION | LES MOYENS PRIORITAIRES | | LIBELLES DES GROUPES D' ACTIONS | PROGRAMMES D' ACTIONS/OUTILS CONTRACTUELS | Niveau de priorité | Echéance | ARTICULATION AVEC AUTRES DISPOSITIFS ET/OU ACTEURS |
|---|---|-------------------------|---|--|---|--------------------|------------|--|
| | | N° | LIBELLES DES MOYENS PRIORITAIRES | | | | | |
| ENJEU V : PORTER, FAIRE CONNAITRE ET APPLIQUER LE SAGE | OBJECTIF GENERAL N°MO-12 Simplifier la maîtrise d'ouvrage du bassin versant et assurer la coordination des actions du SAGE | 12.A | Simplification de la maîtrise d'ouvrage du bassin versant | Regrouper les syndicats de rivière Mettre en place une structure unique de maîtrise d'ouvrage à l'échelle du bassin | | 1 | Achevée | |
| | OBJECTIF GENERAL N°QE-9 Réduire les flux de pollution diffuse et ponctuelle | 12.B | Mise en œuvre du SAGE, diffusion des données et évaluation de ses actions | Coordination du CRBV et du CT, suivi des études et conventions R&D, animation et fonctionnement de la CLE Animation qualité et quantité Gestion des bases de données, communication et évaluation du SAGE | CRBV Contrat Territorial volets Quantité et Milieux Aquatiques | 1 | En continu | Site internet, outils de communication |

2.4 Articulation SAGE/Contrat Territorial Unique

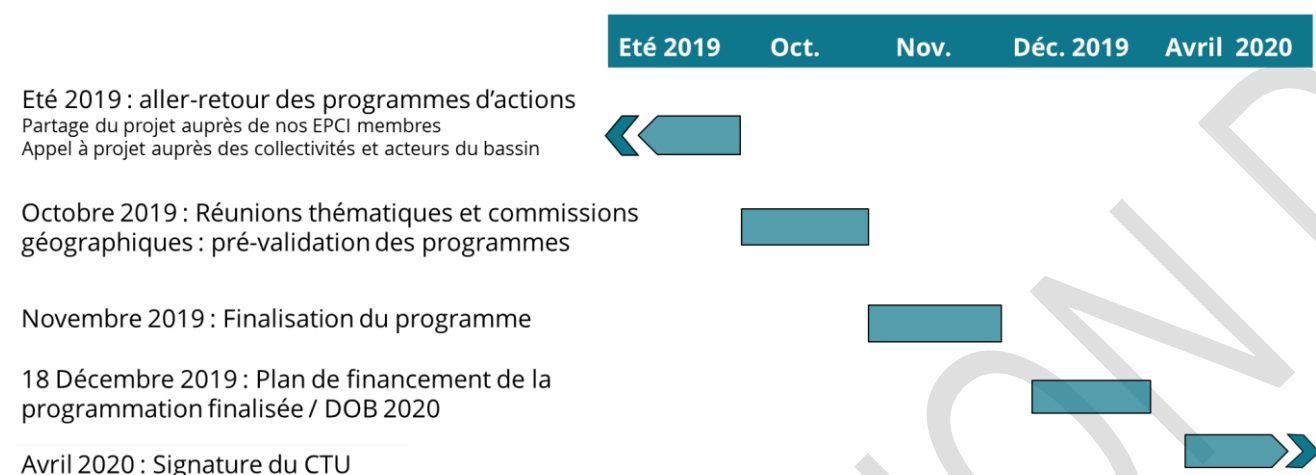
2.4.1 L'élaboration du projet de territoire

Sur le dernier trimestre 2019, la cellule d'animation du SAGE ainsi que les équipes du SMBA doivent terminer la programmation du futur Contrat Territorial Unique multithématique à l'échelle de l'ensemble du territoire du SAGE Authion pour concrétiser sa mise en œuvre opérationnelle.

Il s'agit d'un contrat unique financé conjointement par l'Agence de l'eau Loire Bretagne, les Régions Pays de la Loire et Centre Val de Loire, auquel pourront aussi adhérer d'autres maîtres d'ouvrage, acteurs de l'eau du territoire, tels que les collectivités (communes ou EPCI), les organismes institutionnels (Conservatoire des espaces Naturels des Pays de la Loire, Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine), des associations (LPO, Fédération de pêche...), les professionnels agricoles (Chambre d'Agriculture, prescripteurs, coopératives de filières...), les industriels.

Le CTU d'une durée de 6 ans, scindée en 2 phases de 3 ans chacun, devrait être signé au cours du printemps 2020 pour un démarrage des premières actions dans la foulée.

Calendrier de l'élaboration du CTU : une clé de voûte la concertation



Ce nouveau contrat viendra se substituer totalement aux CTMA pour le volet milieux aquatiques, et au CRBV pour la contribution de la Région des Pays de la Loire. Il sera une déclinaison opérationnelle des enjeux du territoire identifiés dans le SAGE Authion.

LE PROJET DE TERRITOIRE PLURIANNUEL

ENJEU QUANTITÉ ⇔ GESTION QUANTITATIVE

ENJEU MILIEUX AQUATIQUES

ENJEU QUALITÉ : SOURCES DE POLLUTION

REDUCTION DES TRANSFERTS

ENJEU GOUVERNANCE : PORTAGE ET FAIRE CONNAITRE

Volet du CONTRAT TERRITORIAL UNIQUE

ECONOMIES D'EAU
ECHANGES NAPPE RIVIERES

RESTAURATION MORPHOLOGIQUE
COURS D'EAU PATRIMONIAUX

INDUSTRIELS, UG DES AULNAIES
AGRICULTURE BIOLOGIQUE, INTRANTS

ZONES HUMIDES,
ZONES TAMPONS, BOCAGE

SMBAA CHEF DE FILE
PLAN DE COMMUNICATION

2.4.2 Les études transversales et supports du SAGE

Le CTU prévoit un certain nombre d'études structurantes visant à répondre à des besoins de connaissances stratégiques pour faire évoluer la connaissance des problématiques principales du territoire de l'Authion, notamment la gestion quantitative. Ces différentes études, portées par le SMBA en tant que structure animatrice du SAGE, seront nécessaires à révision du SAGE et de ses enjeux et objectifs, notamment l'étude des volumes prélevables qui sous-tend l'ensemble de la gestion collective de l'eau mise en œuvre sur le territoire afin de rétablir les équilibres quantitatifs.

Les études programmées sont les suivantes (les définitions et les contours sont susceptibles d'évoluer d'ici à la validation finale du CTU en décembre 2019) :

- Etude prospective de la gestion de l'eau en agriculture du bassin de l'Authion face au changement climatique et la dépendance à la Loire ;
- Refonte du modèle maillé hydrodynamique du bassin de l'Authion (dans le cadre d'une convention avec le BRGM) ;
- Etude sur les phénomènes de drainage de la nappe du Cénomaniens autour des « 3 rus » (UG9) ;
- Révision de l'étude des volumes prélevables ;

2.4.3 Porter un maximum d'efforts sur les unités de gestion ciblées selon les enjeux

Dans le cadre de l'élaboration du CTU, selon les enjeux identifiés dans le SAGE et sur la base du diagnostic agricole réalisé par la Chambre d'Agriculture des Pays de la Loire, il s'agit de porter un maximum d'effort sur les unités de gestion (UG) ou cours d'eau sur lesquels les indicateurs apparaissent les plus défavorables.

| UG | Priorisation des enjeux par UG | | | Classement de l'UG par enjeu | | |
|-----------------------|---|-------------------------------------|--------------------------|------------------------------|-------------|-----|
| | Enjeu 1 | Enjeu 2 | Enjeu 3 | Eau Quantité | Eau Qualité | IAE |
| 1 Val d'Authion aval | Eau Quantité (économies) | Eau Qualité (Nitrates = Pesticides) | IAE | 5 | 2 | 4 |
| 2 Val d'Authion moyen | Eau Quantité (économies+substitution) | Eau Qualité (Nitrates = Pesticides) | IAE | 2 | 5 | 9 |
| 3 Lane | Eau Quantité (économies) | Eau Qualité (Nitrates = Pesticides) | IAE | 4 | 10 | 8 |
| 4 Aulnaies | Eau Qualité (Pesticides - Phosphore > Nitrates) | IAE | Eau Quantité (économies) | 10 | 3 | 3 |
| 5 Couasnon | Eau Qualité (Nitrates = Pesticides) | Eau Quantité (économies) | IAE | 6 | 6 | 7 |
| 6 Lathan aval | Eau Quantité (économies+substitution) | Eau Qualité (Nitrates = Pesticides) | IAE | 3 | 4 | 6 |
| 7 Lathan moyen | Eau Qualité (Nitrates = Pesticides) | Eau Quantité (économies) | IAE | 7 | 9 | 5 |
| 8 Lathan amont | Eau Qualité (Nitrates = Pesticides) | IAE | Eau Quantité (économies) | 9 | 8 | 1 |
| 9 Bassin des 3 Rus | Eau Quantité (économies+substitution) | Eau Qualité (Nitrates = Pesticides) | IAE | 1 | 1 | 10 |
| 10 Changeon | Eau Qualité (Nitrates = Pesticides) | IAE | Eau Quantité (économies) | 8 | 7 | 2 |

Ainsi, les actions de conseils collectif et individuel en irrigation portant sur la recherche d'économie d'eau seront déployées en priorité sur les UG 2, 9 et 6. Les actions de promotion de l'agriculture biologique, les conseils collectif et individuel sur les systèmes agricoles économes en intrants seront priorités sur les UG 9, 1 et 4.

Le bassin des Aulnaies a été identifiés comme fortement dégradé sur les critères de qualité d'eau et hydromorphologique. Des actions ciblées et d'envergure sont envisagées auprès d'un industriel ayant des rejets très impactant, sur les systèmes d'assainissement des collectivités du bassin, ainsi que sur la morphologie du cours d'eau lui-même. Il s'agira de mettre en synergie les différents acteurs de ce territoire, industriels, collectivités et SMBAA afin d'atteindre des bénéfices significatifs pour les milieux de nature à supprimer un certain nombre de critères actuellement déclassant pour la masse d'eau.

A l'inverse, le ruisseau de la Riverolle, proche du bon état écologique, va continuer à faire l'objet de travaux de restauration afin d'atteindre une bonne qualité des milieux à moyens termes.

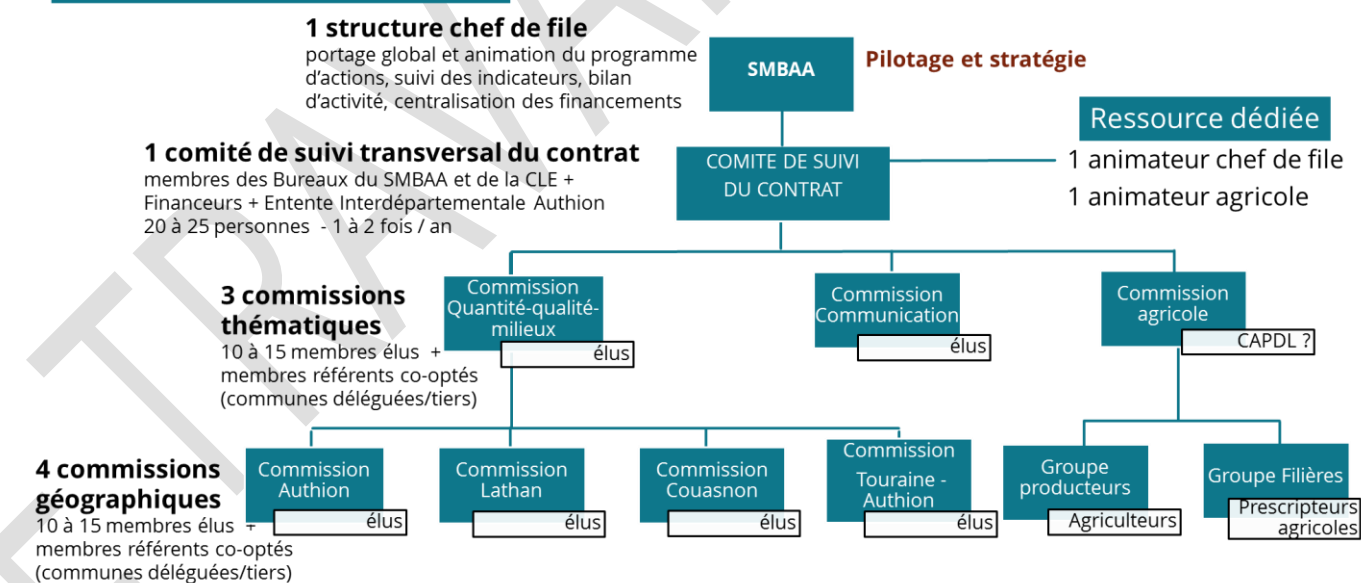
2.5 Les mutualisations à développer

2.5.1 Renforcer la gouvernance partagée entre SMBAA et CLE

Afin que les élus de la CLE et du SMBAA se saisissent d'avantage de cette proximité et s'approprient pleinement le projet de territoire, il convient néanmoins de mettre en œuvre une gouvernance partagée dans le cadre du

CTU. Le début de l'année 2020, concomitamment au renouvellement d'une partie des élus induit pas les élections municipales de mars 2020, va permettre la mise en place des différents niveaux de prise de décision et de pilotage du CTU.

Gouvernance pressentie



Cette configuration ne serait nullement contradictoire avec le maintien du pouvoir de délibération individuelles de la CLE, d'une part, et des instances syndicales destinées à la prise des décisions du SMBAA en tant que maître d'ouvrage d'une partie des actions du CTU, d'autre part. Cette organisation permettrait d'élargir le cercle des acteurs informés de l'avancée des contrats et des travaux du SAGE, qu'ils soient plus ou moins proches du terrain.

2.5.2 Collaboration inter SAGE

Dans le cadre de l'élaboration du CTU, le SMBAA a identifié une action à conduire en mutualisation de moyens techniques avec le SAGE Layon-Aubance-Louets voisin. Il s'agit du développement et la mise au point d'une plateforme de partage et de bancarisation des données issues des diagnostics Quantité Qualité réalisés auprès des professionnels agricoles. Cet outil sera co-développé avec le SLAL qui a déjà réalisé la partie qualité. Le SMBAA va prendre en charge le développement de la partie Quantité.

A moyens terme, il serait intéressant de pouvoir développer des mutualisations en matière d'animations et de communication avec les SAGE voisins. Il s'agirait de partager des outils de communication type (plaquettes thématiques par exemple), mais également des outils permettant de conduire des actions de sensibilisation et d'animation auprès des différents publics à atteindre (collectivités, élus syndicaux et de CLE, scolaires, citoyens, riverains...). Les outils à mutualiser seraient notamment les cahiers de charges pour les appels à projets, les programmes thématiques des actions de sensibilisation. Cela permettrait de retenir ensemble les structures prestataires répondant aux appels à projets.

2.6 Calendrier et budget prévisionnels du SAGE

Validation du CTU : décembre 2019 > signature : mai 2020

Mise en œuvre des premières actions CTU : mai-Juin 2020

Révision de l'étude VP en 2021 qui sous-tend toute la partie Quantité du SAGE préparera la mise à jour du SAGE après 2022 / celle du SDAGE

Révision ou modification du SAGE (en cohérence avec la révision du SDAGE 2022-2027)

Budget : mise à jour du budget 2019 + poste d'animateur GQQ + étude de révision du modèle maillé de l'Authion + drainance du Cénomaniens sur l'UG9

Annexes

Les fiches de postes de la cellule d'animation du SAGE

FICHE MISSIONS : Animateur/coordonateur du SAGE AUTHION

Identification du poste lié à ces missions :

| | |
|--|-----------------------------------|
| Structure | SMBAA |
| Intitulé du poste | Animatrice/coordinatrice du SAGE |
| Nom de l'agent | Florence Foussard |
| Temps de travail (temps plein/partiel) | Temps complet (35h hebdomadaires) |
| Responsable hiérarchique direct (titre) | Directeur du SMBAA |
| Fonction d'encadrement (oui/non) | oui |
| Date d'arrivée à ce poste | 01/01/2019 |

Missions :

| Missions principales (titre) | Activités rattachées (détail des missions, tâches) | Quotité de travail (en %) (dans l'ordre/temps passé) |
|---|---|---|
| Suivi, animation, coordination des travaux de la Commission Locale de l'Eau | Coordination et lien entre les différents acteurs de l'eau à l'échelle du bassin versant | 40% |
| | Préparation des réunions et des documents de travail, animation des bureaux et des commissions de la CLE | |
| | Analyse des projets soumis à avis de la CLE, participation aux réunions entourant ces projets | |
| | Définition, élaboration, rédaction de la stratégie du SAGE à l'échelle du territoire | |
| | Elaboration du budget annuel de la cellule du SAGE en lien avec la structure porteuse (SMBAA) Suivi de l'exécution du budget | |
| Suivi et animation des outils de mise en œuvre du SAGE | Elaboration, rédaction, planification des contrats territoriaux en lien avec les porteurs de contrats (Régions, État, AELB) et les différents maîtres d'ouvrage des actions | 40% |
| | Réunion des commissions géographiques, comités de pilotage, comités techniques, groupes de travail, etc., des différents projets inscrits dans les CT | |

| Missions principales (titre) | Activités rattachées (détail des missions, tâches) | Quotité de travail (en %) (dans l'ordre/temps passé) |
|--|--|---|
| | Suivi de l'état général des cours d'eau de l'ensemble du bassin en appui des techniciens de rivière de la structure unique | |
| | Suivi des études spécifiques : Quantité (AUP, convention BRGM...), qualité, restauration des milieux | |
| Elaboration des documents Cadre | Suivi, contrôle et porté à connaissance du tableau de bord du SAGE | 15% |
| | Révision, élaboration des documents du SAGE | |
| Encadrement | Encadrement des membres de la cellule d'animation du SAGE (chargés de mission et adjoint administratif) | 5% |
| Missions spécifiques (ou secondaires, voire ponctuelles) (titre) | Activités rattachées (détail des missions, tâches) | Quotité de travail (en %) (dans l'ordre/temps passé) |
| Suivis qualité et quantité | Suivi piézométrique des nappes Suivi des débits et assecs des cours d'eau | |

FICHE MISSIONS : Chargé de missions Gestion des données et Communication du SAGE de l'Authion
Identification du poste lié à ces missions :

| | |
|--|--|
| Structure | SMBAA |
| Intitulé du poste | Chargée de missions Gestion des données et Communication du SAGE |
| Nom de l'agent | Emma COZLER |
| Temps de travail (temps plein/partiel) | Temps complet (35h hebdomadaires) |
| Responsable hiérarchique direct (titre) | Animatrice/coordinatrice du SAGE |
| Fonction d'encadrement (oui/non) | non |
| Date d'arrivée à ce poste | 01/06/2019 |

Missions :

| Missions principales (titre) | Activités rattachées (détail des missions, tâches) | Quotité de travail (en %) (dans l'ordre/temps passé) |
|--|--|--|
| Gestion des bases de données, réalisation des cartes | Actualisation et gestion des bases de données du SMBAA et du SAGE | 50 % |
| | Assurer l'interopérabilité avec les structures institutionnelles et organismes partenaires | |
| | Réaliser des cartographies pour le suivi et la mise en œuvre du SAGE | |
| | Administration et gestion des bases de données suivis | |
| | Rapportage OSUR + rédaction du rapport Qualité annuel (dans l'attente d'un animateur dédié Quantité/Qualité) | |
| | Assurer la mise à jour des indicateurs du tableau de bord | |
| Mise en œuvre du Plan de communication | Animation de la Commission communication de la CLE du SAGE de l'Authion et du SMBAA | 40 % |
| | Suivi des actions de communication portées par le SMBAA | |
| | Refonte et administration du site internet | |

| Missions principales (titre) | Activités rattachées (détail des missions, tâches) | Quotité de travail (en %) (dans l'ordre/temps passé) |
|--|--|--|
| SAGE | Préparation et envoi des supports de communication et de sensibilisation | 10 % |
| | Préparation des réunions et rédaction des comptes rendus associés | |
| SAGE | Appui à l'animation du SAGE | 10 % |
| Missions spécifiques (ou secondaires, voire ponctuelles) (titre) | Activités rattachées (détail des missions, tâches) | Quotité de travail (en %) (dans l'ordre/temps passé) |
| Programme Qualité | Référent Ecophyto du bassin de l'Authion | |
| Suivi Quantité | Suivi piézométrique des nappes Suivi des débits et assecs des cours d'eau | |
| Evènementiels (ex forum de l'eau) | Coordination, planification, création et rédaction des supports de communication | |

FICHE MISSIONS : Chargé de mission Actions transversales et Modélisation hydraulique
Identification du poste lié à ces missions :

| | |
|--|---|
| Structure | SMBAA |
| Intitulé du poste | Chargé de mission Actions transversales et Modélisation hydraulique |
| Nom de l'agent | Arnaud DECAS |
| Temps de travail (temps plein/partiel) | Temps complet (35h hebdomadaires) |
| Responsable hiérarchique direct (titre) | Animatrice/coordinatrice du SAGE |
| Fonction d'encadrement (oui/non) | Non |
| Date d'arrivée à ce poste | 01/01/2019 |

Missions :

| Missions principales (titre) | Activités rattachées (détail des missions, tâches) | Quotité de travail (en %) (dans l'ordre/temps passé) |
|--|--|---|
| Mise en œuvre du Plan de communication | Animation de la Commission communication de la CLE du SAGE de l'Authion et du SMBAA | 30 % |
| | Suivi des actions de communication portées par le SMBAA | |
| | Refonte du site internet | |
| | Contribution à l'élaboration des supports de communication et de sensibilisation | |
| Appui et expertise technique au volet GEMA | Programmation et suivi des actions de restauration des zones d'expansion de crues | 30 % |
| | Sensibilisation et négociation avec les riverains concernés | |
| | Elaboration et suivi des études associées | |
| | Elaboration et suivi techniques des marchés publics | |
| | Elaboration et suivi des demandes de financement et définition des enveloppes budgétaires liées aux actions. | |

| | | |
|---|--|---|
| | Soutien technique auprès des élus communaux, intercommunaux, des riverains et des associations | |
| | Sensibilisation et conseil auprès des riverains et usagers de l'eau | |
| Gérer et mettre en œuvre les études de modélisation en hydraulique fluviale | Appui aux techniciens de rivière dans leurs projets d'aménagements | 30 % |
| | Elaboration et suivi des volets hydrauliques des études, modélisation hydraulique | |
| | Expertise des besoins logistiques et des logiciels métiers liés à la modélisation hydraulique (acquisition de données de référence). | |
| Appui cartographique/base de données (SIG) | Actualisation et gestion des bases de données du SMBAA et du SAGE | 10 % |
| | Réalisation de cartographies (mise en œuvre d'études/travaux et fonctionnement du SMBAA) | |
| | Réalisation/alimentation des bases de données | |
| Missions spécifiques (ou secondaires, voire ponctuelles) (titre) | Activités rattachées (détail des missions, tâches) | Quotité de travail (en %) (dans l'ordre/temps passé) |
| Suivi de l'état général des cours d'eau | Suivi des débits des cours d'eau | |
| Suivi du volet « Prévention du risque d'inondation dans le Val » | Représentation du SMBAA auprès des acteurs locaux pour l'établissement et la mise en œuvre de programme (SLGRI, PAPI, PPRI, PAIC...) | |

FICHE MISSIONS : Adjoint administratif de la cellule d'animation du SAGE
Identification du poste lié à ces missions :

| | |
|--|---|
| Structure | SMBAA |
| Intitulé du poste | Adjoint administratif de la cellule d'animation du SAGE |
| Nom de l'agent | En attente de recrutement |
| Temps de travail (temps plein/partiel) | Temps partiel à 50% (17,5 heures sur une base de 35h) |
| Responsable hiérarchique direct (titre) | Animatrice/coordinatrice du SAGE |
| Fonction d'encadrement (oui/non) | non |
| Date d'arrivée à ce poste | En attente de recrutement |

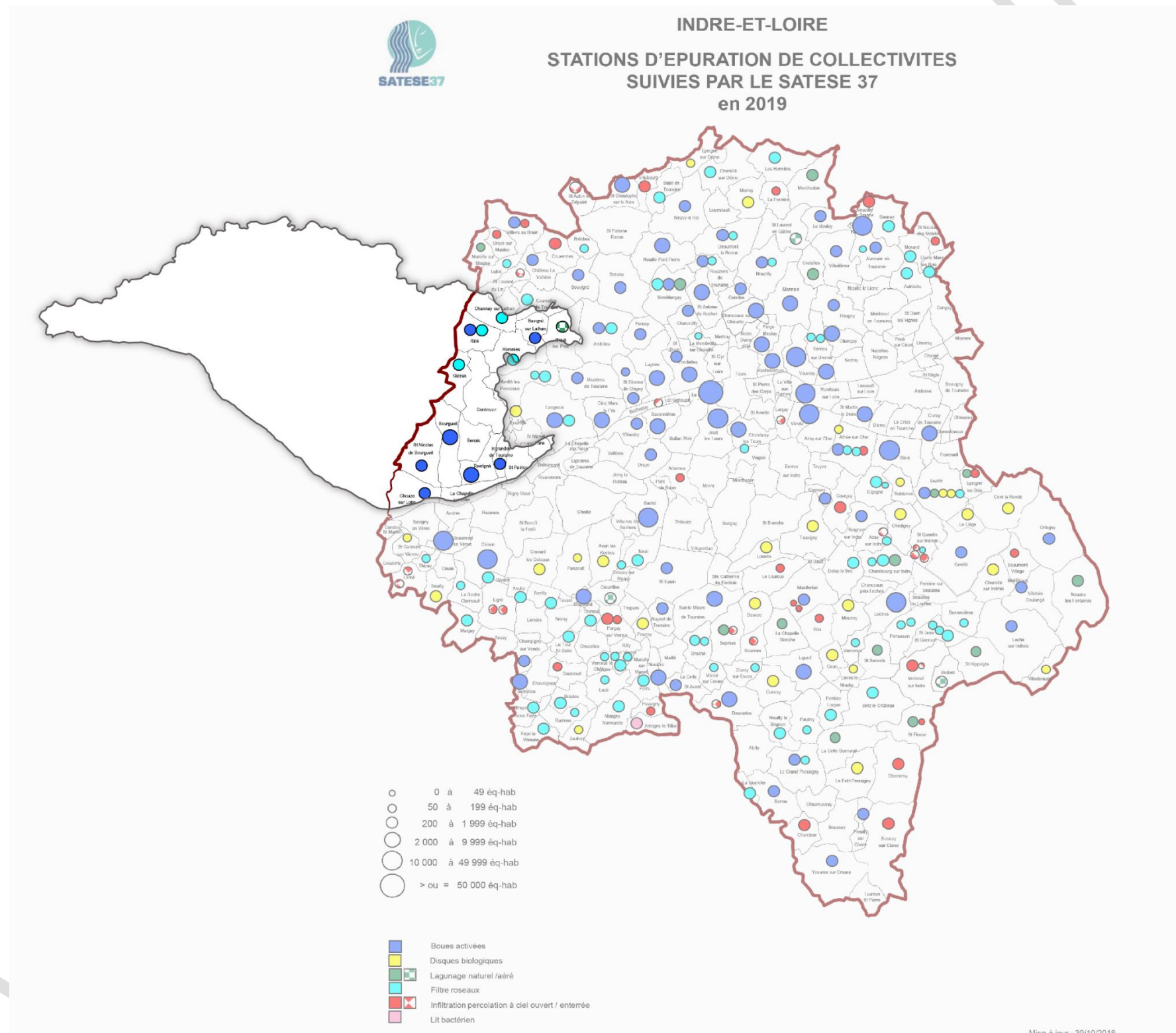
Missions :

| Missions principales (titre) | Activités rattachées (détail des missions, tâches) | Quotité de travail (en %) (dans l'ordre/temps passé) |
|---|---|--|
| Suivi des contrats territoriaux | Saisie ou envoi des demandes d'engagement auprès des financeurs (Régions, AELB) | 20% |
| | Suivi administratif des engagements, facturations, paiements | |
| | Collectes des pièces administratives auprès des différents maîtres d'ouvrages (devis, marchés, délibérations des assemblées...), relances | |
| Appui aux missions de la cellule d'animation du SAGE | Aide à la rédaction des comptes rendus d'activités annuels | 15% |
| | Aide à la rédaction des avis de la CLE | |
| | Réceptions, archivage et suivi des courriers | |
| Secrétariat administratif de la Commission Locale de l'Eau et de la cellule d'animation du SAGE | Rédaction et envoi des convocations, relances courriers d'information diverses aux membres, prise de note, rédaction des comptes rendus | 10% |
| | Réservation et organisation de salles, accueil et réception des membres | |
| Missions spécifiques (ou secondaires, voire ponctuelles) (titre) | Activités rattachées (détail des missions, tâches) | Quotité de travail (en %) (dans l'ordre/temps passé) |

| | | |
|--------------------------------------|---|----|
| Comptabilité, préparation budgétaire | Elaboration du budget annuel de la cellule du SAGE en lien avec la structure porteuse (SMBAA) | 5% |
|--------------------------------------|---|----|

| 1- Nom_de_la_STEP | Filière EAU (nom complet) | Capacité nominale en EH | Date de mise en service de la STEP | Nom du milieu de rejet | Code masse d'eau | Nom masse d'eau | Maitre_d'ouvrage_nom_complet 2018 |
|--|---------------------------|-------------------------|------------------------------------|----------------------------|------------------|---|--|
| ALLONNES | Boue activée | 2900 | déc-10 | Fossé | FRGR0448 | L'AUTHION ET SES AFFLUENTS DEPUIS BRAIN-SUR-ALLONNES JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE LATHAN | Communauté d'Agglomération SAUMUR VAL DE LOIRE |
| BLOU | Filtres plantés | 500 | juil-13 | Lathan | FRGR0452 | LE LATHAN ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA CONFLUENCE DU PONT MENARD JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'AUTHION | Communauté d'Agglomération SAUMUR VAL DE LOIRE |
| BRAIN-SUR-ALLONNES - Route de Montsoreau | Filtres à sable | 1083 | juil-93 | ruisseau de l'Anguillière | FRGR0448 | L'AUTHION ET SES AFFLUENTS DEPUIS BRAIN-SUR-ALLONNES JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE LATHAN | Communauté d'Agglomération SAUMUR VAL DE LOIRE |
| LA-BREILLE-LES-PINS | Lagunes naturelles | 250 | déc-02 | fossé | FRGR0448 | L'AUTHION ET SES AFFLUENTS DEPUIS BRAIN-SUR-ALLONNES JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE LATHAN | Communauté d'Agglomération SAUMUR VAL DE LOIRE |
| LES-ROSIERS-SUR-LOIRE - Zone artisanale | Lagune aérée | 1800 | févr-92 | VIEIL AUTHION | FRGR0449 | L'AUTHION DEPUIS LA CONFLUENCE DU LATHAN JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA LOIRE | Communauté d'Agglomération SAUMUR VAL DE LOIRE |
| LONGUÉ-JUMELLES - Jumelles | Lagune aérée | 367 | janv-82 | le Lathan | FRGR1005 | la curée | Communauté d'Agglomération SAUMUR VAL DE LOIRE |
| BLAISON-GOHIER - Pissot | Filtres à sable | 15 | 2013 | Petit Louet | FRGR0452 | LE LATHAN ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA CONFLUENCE DU PONT MENARD JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'AUTHION | Communauté de communes LOIRE LAYON AUBANCE |
| LONGUÉ-JUMELLES - Route des pingrétières | Boue activée | 5000 | déc-92 | LE LATHAN | FRGR0452 | LE LATHAN ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA CONFLUENCE DU PONT MENARD JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'AUTHION | Communauté d'Agglomération SAUMUR VAL DE LOIRE |
| MOULHERNE | Filtres à sable | 400 | déc-95 | la Riverolle | FRGR1006 | LA RIVEROLLE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE LATHAN | Communauté d'Agglomération SAUMUR VAL DE LOIRE |
| NEUILLE | Lagunes naturelles | 250 | déc-86 | Fontaine Suzon | FRGR0452 | LE LATHAN ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA CONFLUENCE DU PONT MENARD JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'AUTHION | Communauté d'Agglomération SAUMUR VAL DE LOIRE |
| SAINT-CLÉMENT-DES-LEVÉES - Les Prés Clos | Lagunes naturelles | 900 | mai-93 | ruisseau le vieil authion | FRGR0448 | L'AUTHION ET SES AFFLUENTS DEPUIS BRAIN-SUR-ALLONNES JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE LATHAN | Communauté d'Agglomération SAUMUR VAL DE LOIRE |
| SAINT-MARTIN-DE-LA-PLACE - Le Clos Marçais | Boue activée | 542 | nov-77 | Fossé | FRGR0448 | L'AUTHION ET SES AFFLUENTS DEPUIS BRAIN-SUR-ALLONNES JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE LATHAN | Communauté d'Agglomération SAUMUR VAL DE LOIRE |
| SAINT-PHILBERT-DU-PEUPLE | Filtres plantés | 450 | janv-12 | Gué de Terry | FRGR0452 | LE LATHAN ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA CONFLUENCE DU PONT MENARD JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'AUTHION | Communauté d'Agglomération SAUMUR VAL DE LOIRE |
| VARENNES-SUR-LOIRE | Boue activée | 717 | déc-79 | Canal de Varennes | FRGR0448 | L'AUTHION ET SES AFFLUENTS DEPUIS BRAIN-SUR-ALLONNES JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE LATHAN | Communauté d'Agglomération SAUMUR VAL DE LOIRE |
| VERNANTES - La Rosière | Lagune aérée | 1450 | déc-91 | ruisseau la Douère | FRGR0452 | LE LATHAN ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA CONFLUENCE DU PONT MENARD JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'AUTHION | Communauté d'Agglomération SAUMUR VAL DE LOIRE |
| VERNOIL - Mouchet - Mortiers | Lagunes naturelles | 375 | déc-84 | ruisseau ville au Fourrier | FRGR0452 | LE LATHAN ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA CONFLUENCE DU PONT MENARD JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'AUTHION | Communauté d'Agglomération SAUMUR VAL DE LOIRE |
| VERNOIL - Pampoc - Pré Bruneau | Lagunes naturelles | 450 | déc-92 | fossé | FRGR0452 | LE LATHAN ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA CONFLUENCE DU PONT MENARD JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'AUTHION | Communauté d'Agglomération SAUMUR VAL DE LOIRE |
| VILLEBERNIER - La Croix | Boue activée | 767 | juin-80 | fossé | FRGR0448 | L'AUTHION ET SES AFFLUENTS DEPUIS BRAIN-SUR-ALLONNES JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE LATHAN | Communauté d'Agglomération SAUMUR VAL DE LOIRE |
| VIVY | Lagune aérée | 1500 | déc-02 | fossé | FRGR0452 | LE LATHAN ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA CONFLUENCE DU PONT MENARD JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'AUTHION | Communauté d'Agglomération SAUMUR VAL DE LOIRE |
| CHAUMONT-D'ANJOU | Filtres plantés | 350 | nov-09 | la Fontaine | FRGR1027 | LES AUNAIES ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'AUTHION | Communauté de communes ANJOU LOIR ET SARTHE |
| CORNILLÉ-LES-CAVES - Bourg | Filtres à sable | 200 | janv-89 | la Varenne | FRGR1027 | LES AUNAIES ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'AUTHION | Communauté de communes ANJOU LOIR ET SARTHE |
| CORNILLÉ-LES-CAVES - Les Ouches | Filtres à sable | 217 | janv-96 | ruisseau de Fouillé | FRGR1027 | LES AUNAIES ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'AUTHION | Communauté de communes ANJOU LOIR ET SARTHE |
| JARZÉ | Boue activée | 1300 | févr-14 | Moulinet | FRGR0453 | LE COUASNON ET SES AFFLUENTS DEPUIS LE VIEIL-BAUGE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'AUTHION | Communauté de communes ANJOU LOIR ET SARTHE |
| LUÉ-EN-BAUGEIS | Filtres plantés | 350 | févr-18 | ruisseau de Lué | FRGR1027 | | Communauté de communes ANJOU LOIR ET SARTHE |
| SERMAISE | Lagune aérée | 233 | juil-80 | le Tarry | FRGR0453 | LE COUASNON ET SES AFFLUENTS DEPUIS LE VIEIL-BAUGE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'AUTHION | Communauté de communes ANJOU LOIR ET SARTHE |
| AUVERSE - Route de Chavaignes | Lagunes naturelles | 400 | sept-84 | le Couasnon | FRGR1561 | LE COUASNON ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LE VIEIL-BAUGE | Communauté de Communes BAUGEIS-VALLÉE |
| BAUGÉ-EN-ANJOU | Boue activée | 9500 | déc-06 | couasnon | FRGR1561 | LE COUASNON ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LE VIEIL-BAUGE | Communauté de Communes BAUGEIS-VALLÉE |
| BEAUFORT-EN-VALLÉE | Boue activée | 6200 | déc-90 | Couasnon | FRGR0453 | LE COUASNON ET SES AFFLUENTS DEPUIS LE VIEIL-BAUGE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'AUTHION | Communauté de Communes BAUGEIS-VALLÉE |
| BOCÉ | Lagunes naturelles | 350 | déc-82 | Aubance | FRGR0453 | LE COUASNON ET SES AFFLUENTS DEPUIS LE VIEIL-BAUGE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'AUTHION | Communauté de Communes BAUGEIS-VALLÉE |

| 1- Nom_de_la_STEP | Filière EAU (nom complet) | Capacité nominale en EH | Date de mise en service de la STEP | Nom du milieu de rejet | Code masse d'eau | Nom masse d'eau | Maitre_d'ouvrage_nom_complet 2018 |
|--|---------------------------|-------------------------|------------------------------------|-------------------------|------------------|---|---|
| BREIL | Lagunes naturelles | 100 | déc-01 | fossé | FRGR1004 | LE LATHAN ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA RETENUE DES MOUSSEUX JUSQU'A LA CONFLUENCE DU PONT MENARD | Communauté de Communes BAUGEIS-VALLÉE |
| BRION | Disques biologiques | 200 | déc-99 | fossé | FRGR0449 | L'AUTHION DEPUIS LA CONFLUENCE DU LATHAN JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA LOIRE | Communauté de Communes BAUGEIS-VALLÉE |
| CUON | Lagunes naturelles | 270 | déc-81 | ruisseau de Bréné | FRGR0453 | LE COUASNON ET SES AFFLUENTS DEPUIS LE VIEIL-BAUGE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'AUTHION | Communauté de Communes BAUGEIS-VALLÉE |
| ÉCHEMIRÉ | Lagunes naturelles | 350 | déc-81 | Mouline | FRGR0453 | LE COUASNON ET SES AFFLUENTS DEPUIS LE VIEIL-BAUGE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'AUTHION | Communauté de Communes BAUGEIS-VALLÉE |
| FONTAINE-GUÉRIN | Lagune aérée | 600 | déc-02 | Couasnon | FRGR0453 | LE COUASNON ET SES AFFLUENTS DEPUIS LE VIEIL-BAUGE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'AUTHION | Communauté de Communes BAUGEIS-VALLÉE |
| FONTAINE-MILON | Filtres plantés | 260 | févr-15 | ruisseau du Troir | FRGR0453 | LE COUASNON ET SES AFFLUENTS DEPUIS LE VIEIL-BAUGE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'AUTHION | Communauté de Communes BAUGEIS-VALLÉE |
| GÉE | Disques biologiques | 350 | déc-06 | Petit Jussou | FRGR0453 | LE COUASNON ET SES AFFLUENTS DEPUIS LE VIEIL-BAUGE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'AUTHION | Communauté de Communes BAUGEIS-VALLÉE |
| LA-MÉNTRÉ | Boue activée | 2100 | sept-07 | canal | FRGR0449 | L'AUTHION DEPUIS LA CONFLUENCE DU LATHAN JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA LOIRE | Communauté de Communes BAUGEIS-VALLÉE |
| LA-PELLERINE | Lagunes naturelles | 100 | déc-98 | Lathan | FRGR1004 | LE LATHAN ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA RETENUE DES MOUSSEUX JUSQU'A LA CONFLUENCE DU PONT MENARD | Communauté de Communes BAUGEIS-VALLÉE |
| LASSE | Lagunes naturelles | 150 | déc-91 | Saint Meen | FRGR1561 | LE COUASNON ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LE VIEIL-BAUGE | Communauté de Communes BAUGEIS-VALLÉE |
| LE-GUÉDENIAU | Lagunes naturelles | 200 | janv-88 | le Brocard | FRGR0453 | LE COUASNON ET SES AFFLUENTS DEPUIS LE VIEIL-BAUGE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'AUTHION | Communauté de Communes BAUGEIS-VALLÉE |
| MAZÉ - Les Arches | Boue activée | 3100 | juil-03 | COUASNON | FRGR0453 | LE COUASNON ET SES AFFLUENTS DEPUIS LE VIEIL-BAUGE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'AUTHION | Communauté de Communes BAUGEIS-VALLÉE |
| MAZÉ - Montevrout - Pâtis la Noue | Filtres à sable | 375 | janv-92 | les Aulnays | FRGR1027 | LES AUNAIES ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'AUTHION | Communauté de Communes BAUGEIS-VALLÉE |
| PARCAY-LES-PINS - Rte de Vernoi | Filtres plantés | 600 | sept-18 | Ruisseau de la fontaine | FRGR0452 | LE LATHAN ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA CONFLUENCE DU PONT MENARD JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'AUTHION | Communauté de Communes BAUGEIS-VALLÉE |
| SAINT-GEORGES-DU-BOIS | Filtres à sable | 40 | déc-92 | le Tarry | FRGR0453 | LE COUASNON ET SES AFFLUENTS DEPUIS LE VIEIL-BAUGE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'AUTHION | Communauté de Communes BAUGEIS-VALLÉE |
| ANDARD - Les Grotes | Filtres à sable | 290 | avr-01 | Ruisseau de l'Étang | FRGR1003 | L'ÉTANG ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'AUTHION | Communauté urbaine ANGERS LOIRE METROPOLE |
| BAUNÉ - La petite Roulière | Lagune aérée | 900 | nov-04 | Ruisseau de Baune | FRGR1027 | LES AUNAIES ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'AUTHION | Communauté urbaine ANGERS LOIRE METROPOLE |
| BRAIN-SUR-L'AUTHION - Le Pré d'Asnière | Boue activée | 4083 | janv-96 | Authion | FRGR0449 | L'AUTHION DEPUIS LA CONFLUENCE DU LATHAN JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA LOIRE | Communauté urbaine ANGERS LOIRE METROPOLE |
| CORNÉ | Boue activée | 2600 | juin-04 | Authion | FRGR0449 | L'AUTHION DEPUIS LA CONFLUENCE DU LATHAN JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA LOIRE | Communauté urbaine ANGERS LOIRE METROPOLE |
| LA-BOHALLE | Lagunes naturelles | 1100 | août-93 | fossé | FRGR0449 | L'AUTHION DEPUIS LA CONFLUENCE DU LATHAN JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA LOIRE | Communauté urbaine ANGERS LOIRE METROPOLE |
| LA-DAGUENIÈRE | Lagune aérée | 1450 | janv-95 | canal | FRGR0449 | L'AUTHION DEPUIS LA CONFLUENCE DU LATHAN JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA LOIRE | Communauté urbaine ANGERS LOIRE METROPOLE |
| SAINT-MATHURIN-SUR-LOIRE - Chemin du Pré Biard | Lagune aérée | 1500 | mars-84 | fossé | FRGR0449 | L'AUTHION DEPUIS LA CONFLUENCE DU LATHAN JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA LOIRE | Communauté urbaine ANGERS LOIRE METROPOLE |
| SARRIGNÉ | Lagunes naturelles | 600 | nov-98 | l'Étang | FRGR1003 | L'ÉTANG ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'AUTHION | Communauté urbaine ANGERS LOIRE METROPOLE |





VERSION DE TRAVAIL